

 RNDD-NIGER

Villa N°100;

quartier Poudrière Niamey Rue n° CI BP. 10766 – Tél. 00227
96 29 22 38 – 00227 94 67 78 78 Site Web :
<http://www.rndd.free.fr>-E-mail : rnddniger2000@gmail.com

**Etude sur l'analyse des risques liés à l'exploitation minière
sur l'environnement et sur la santé des ex miniers d'Arlit au
Niger: cas des ex travailleurs d'AREVA**

Table des matières

Listes des sigles et abréviations.....	3
Liste des tableaux.....	3
I. Introduction.....	4
1.1 Objectifs de l'étude.....	4
1.2 Les résultats attendus.....	4
1.3 Méthodologie.....	4
II. Présentation du RNDD et des partenaires techniques et financiers.....	4
III. Exploitation de l'uranium au Niger.....	5
3.1 Activités d'AREVA au Niger.....	5
IV. Présentation des résultats de l'étude.....	6
4.1 Les difficultés rencontrées.....	6
4.2 Les impacts de l'exploitation minière sur l'environnement.....	6
4.3 Les déchets d'uranium ou stériles	7
4.4 Les impacts sur la santé des populations (ex-travailleurs miniers).....	7
V. Analyse et interprétation des résultats.....	8
5.1 Les résultats de l'enquête.....	8
5.2 Responsabilités des principaux acteurs.....	9
Conclusion.....	10
VI. Ebauche d'une stratégie de plaidoyer	10
Bibliographie.....	12
Annexes.....	13

Listes des sigles et abréviations

ADN :	Acide désoxyribonucléique
Bq/m3 :	Becquerel par mètre cube
CADTM :	Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde
CIRC:	Centre International de Recherche sur le Cancer
CNCD :	Centre National à la Coopération et au Développement
COMINAK:	Compagnie Minière d'Akokan
CRIIRAD:	Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité
DTI:	Dose Totale Indicative
FIDH:	Fédération Internationale des ligues de Droit de l'Homme
Kg:	Kilogramme
Km:	Kilomètre
mSv:	milliSieverts/microSievert
NIH:	National Institutes of Health
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
RNDD :	Réseau National Dettes et Développement
SOMAIR :	Société des Mines de l'AIR
Sv :	sievert
USEPA :	United States Environmental Protection Agency

Liste des tableaux

Titres	pages
Tableau n°1 : Résultats des entretiens avec les ex-travailleurs et leurs familles	21
Tableau n°2 : Résultats des consultations des 355 ex-travailleurs effectuées entre 2012-2013 par le médecin consultant de l'OSRA	22
Tableau 3 : Stratégie de plaidoyer	27

I. Introduction

Le Niger couvre une superficie de 1,267 millions Km², C'est l'un des plus vastes pays du continent africain. C'est en outre un pays continental aux trois quarts désertiques dans sa partie nord si bien que la population estimée à environ 17 millions d'habitants en 2013 est essentiellement concentrée dans la bande sud du pays frontalière avec le Nigeria.

L'exploitation de l'uranium a débuté dans les années 1971 au Niger par deux sociétés, la Société des Mines de l'Air (SOMAÏR) et la Compagnie minière d'Akouta en 1978 (COMINAK) filiale du groupe français AREVA. Depuis plus de quarante ans ces compagnies exploitent les richesses d'uranium situées dans le nord du pays. Outre les mines, chacune de ces sociétés exploite une usine d'extraction physicochimique de l'uranium. Il est évident que malgré les quelques mesures prises çà et là (rapport environnementale de SOMAIR, COMINAK), l'exploitation minière en Afrique et au Niger en particulier constitue un problème majeur d'environnement et de développement. L'exploitation des mines notamment celles d'uranium constitue une des étapes les plus polluantes du cycle du combustible nucléaire non seulement pendant l'exploitation mais également longtemps après la fermeture et le réaménagement des sites. En effet, l'extraction de l'uranium entraîne la dispersion dans l'environnement de matières radioactives et la constitution de stocks de déchets à très longue durée de vie.

Si les aspects économiques et financiers des codes miniers se font de plus en plus attractifs, les dimensions sociales et environnementales n'évoluent pratiquement pas laissant ainsi le champ libre à ces multinationales de mener tranquillement leurs activités et aux populations « d'assumer » les conséquences négatives d'un **manque de responsabilité**.

Cependant, au Niger comme ailleurs en Afrique, l'expérience a montré que le développement de l'industrie extractive n'a pas permis, jusqu'à présent, de relever significativement le niveau du développement économique et social du pays. Les études et analyses indépendantes (CRIIRAD, GREEN Peace, Oxfam America, FIDH,...) ont établi que si le secteur minier constitue un el dorado pour les compagnies privées étrangères, son développement ne garantit ni la protection de l'environnement, ni le respect, la protection et la promotion des droits humains fondamentaux encore moins l'amélioration à long terme des conditions de vie des populations.

L'on accuse le plus souvent AREVA de négligence dans sa gestion du processus d'extraction qui fait que des substances radioactives sont rejetées dans l'air, des polluants s'infiltrant dans la nappe phréatique et contaminent les sols avoisinant les villes minières d'Arlit et d'Akokan. Cette pollution endommage l'écosystème de façon permanente, tout en engendrant de multiples problèmes sanitaires

pour la population locale. En effet, l'exposition à la radioactivité peut causer, entre autres, des problèmes respiratoires, des malformations à la naissance, des leucémies et des cancers. Les maladies et les problèmes de santé sont nombreux dans cette zone minière où le taux de mortalité lié aux pathologies respiratoires y est deux fois plus élevé que dans le reste du pays. Cependant, pour aucun de ces impacts AREVA n'assume ses responsabilités. En réalité, les hôpitaux sous le contrôle de cette entreprise qu'elle finance à 100 % sont accusés d'avoir commis des erreurs de diagnostic, attribuant au sida des pathologies cancéreuses et parfois même de complicité pour cacher les vrais diagnostics. AREVA prétend qu'il n'y a jamais eu de cas de cancers imputables aux activités minières en quarante ans d'activité, passant sous silence le fait que les hôpitaux locaux emploient un seul médecin du travail entièrement à sa solde, empêchant ainsi d'établir tout diagnostic d'une maladie liée au travail. Les conséquences négatives de l'exploitation de l'uranium au Niger se manifestent par des maladies, des décès et des invalidités des mineurs des sociétés d'AREVA et des habitants d'Arlit en général.

Face à cette démission des autorités nigériennes de jouer leur rôle de protection de la personne humaine conformément à la Constitution du 25 octobre 2010 en son article 35, les travailleurs miniers et les populations de la zone d'exploitation sont sous la menace constante de la radiation nucléaire.

Dans un tel contexte et dans sa mission de quête du bien-être de la population, le Réseau Nationale Dette et Développement (RNDD-Niger) a entrepris la présente étude pour porter un regard sur l'environnement minier, de déceler grâce le niveau d'exposition de la population à la radioactivité mais aussi d'en savoir plus sur la santé des ex travailleurs miniers. Cette étude rentre dans le cadre de ses objectifs en vue d'améliorer les conditions de vie de cette tranche de la population relativement au temps consacré dans un environnement à plusieurs risques notamment sanitaires.

1.1 Objectifs de l'étude

L'objectif général du projet vise à analyser les conditions d'exploitation des ressources minières dans les mines d'Arlit au Niger notamment les effets sur l'environnement et sur la santé des ex travailleurs miniers de la

SOMAIR et de **COMINAK**. Il s'agit de manière spécifique de :

- Vérifier la contamination de la zone par la radioactivité;
- Mesurer le niveau de contamination par la radioactivité ;
- Analyser le niveau d'exposition des ménages et leurs conditions de vie;
- Etablir les relations possibles entre l'exploitation minières et les maladies des travailleurs ;
- Plaider pour l'établissement de la liste des maladies professionnelles ;
- Plaider pour des conditions de vie meilleures pour les ex mineurs et les travailleurs des sociétés

SOMAIR, COMINAK

1.2 Les résultats attendus

- La radioactivité est mesurée dans toute la zone du projet
- La contamination par la radioactivité est vérifiée
- Le niveau d'exposition des populations est analysé
- Le lien entre les activités minières et les maladies enregistrées est mis en évidence
- La liste des maladies professionnelles est établie
- Les conditions de vie des ex miniers et des travailleurs sont améliorées dans les sociétés minières

1.3 Méthodologie

La méthodologie utilisée a allié les étapes suivantes :

- ↳ recherche documentaire,
 - ↳ enquête de terrain,
 - ↳ analyse des résultats,
 - ↳ production de ce rapport,
 - ↳ organisation d'un atelier de validation des résultats,
 - ↳ finalisation du rapport,
 - ↳ publication et identification d'un axe de plaidoyer pour le RNDD
-
- ◆ Une recherche documentaire qui a consisté en :
 - analyser les documents disponibles sur la problématique de l'exploitation de l'uranium au Niger et ses conséquences sur l'environnement et la santé ;
 - comprendre le niveau de vie socio-économique et politique de la zone.

 - ◆ Mission de terrain consistera en enquête basée sur :
 - Un questionnaire a été adressé aux ex-travailleurs minières qui sont encore à Arlit et ceux qui vivent à Niamey ou dans d'autres régions afin de collecter leur témoignage sur leur vécu en travaillant dans les mines, leur état de santé et la prise en charge qu'ils ont reçu de leur employeur. et qui prend en compte entre autres les questions relevant de l'identité et l'aspect socio-économique des enquêtés mais aussi sur leurs conditions de santé. Ce qui a permis de réaliser un film documentaire.

 - ◆ Mesure de la radioactivité :

Cette activité a consisté avec le concours de nos partenaires (AGHIR l'MAN et CRIIRAD) mesurer la présence et la quantité de la radioactivité dans le milieu aux différents points de la ville d'Arlit et d'Akokan.

◆ Atelier de restitution et de validation des résultats :

Cet atelier impliquera tous les acteurs du secteur minier (Ministère des Mines, population locales, Organisations de la société civiles, personnes ressources, AREVA, etc.).

II. Présentation du RNDD et des partenaires techniques et financiers

Le Réseau National Dette et Développement (RNDD) est créé en l'an 2001 et reconnu par Arrêté du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire par lettre n°2890/MI//DGAPG/DIP du 31 juillet 2002, le RNDD est une coalition populaire qui regroupe les plus importantes Centrales Syndicales, Syndicats, Associations, ONGs, médias privés, Plate-forme Paysanne et Etudiants (de l'Université et de l'Ecole Nationale d'Administration de Niamey).

Le RNDD est composé d'une Coordination Nationale, des antennes régionales et des antennes départementales. Le RNDD est un réseau d'élaboration, de formation, de sensibilisation et de mobilisation populaire. Il a entre autres pour objectifs :



De contribuer par l'information, le plaidoyer, le lobbying et la formation au renforcement de capacité d'analyse et d'action des mouvements sociaux et autres actions de développement sur les mécanismes de contribution de la pauvreté, de l'injustice et leurs conséquences socio-économiques, politiques et environnementales.



De lutter pour une participation active et efficace des mouvements sociaux dans le processus de planification, de l'utilisation, du suivi et de l'évaluation des fonds publics pour la satisfaction des droits les plus fondamentaux des populations (santé, éducation, travail)



De contribuer aux changements des systèmes, des politiques et des structures de développement qui maintiennent les pays du Tiers Monde dans la spirale de la dette et de la misère.



De collaborer avec les mouvements sociaux, les réseaux et les alliances qui militent pour la justice sociale et économique au niveau local, régional et international en vue de développer des consensus sur des positions et des activités en faveur d'une nouvelle société avec comme centre l'homme et non le capital.



De contribuer au niveau local, régional et international aux réflexions et définitions de nouvelles stratégies et alternatives panafricaines de développement principalement fondées sur nos valeurs sociales, culturelles et économiques.



De lutter pour le rapatriement de biens volés en Afrique et pour la réparation des dommages causés (dette historique, coloniale et odieuse).

Le RNDD est composé d'une Coordination Nationale, des commissions spécialisées et des antennes régionales. Il est membre du Jubilé Sud, du CADTM International et également membre permanent du secrétariat sous régional du Réseau pour l'Annulation de la dette du Tiers Monde.

Le RNDD dans le cadre de ses activités d'éducation de la population nigérienne et de sa campagne sur la problématique de la crise de la dette a bénéficié de l'appui moral, technique et financier du CADTM, du CNCD, de Alternatives Canada, du Ministère de l'Economie et des Finances et des cotisations de ses membres.

Présentation du CNCD

Le Centre national de coopération au développement(CNCD) est né le 26 avril 1966. Quatre collectifs d'associations de solidarité avec le tiers-monde entendaient ainsi répondre à l'appel de la FAO – l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation - pour éradiquer la faim dans le monde. Elles créent donc une coupole regroupant plusieurs jeunes associations belges de solidarité internationale, qu'on appellera plus tard organisations non gouvernementales (ONG).

L'idée première de cette coupole était de mettre la coopération au développement au-dessus des parties prenantes et des grandes idéologies de l'époque en la plaçant sous le parrainage de différentes personnalités des trois piliers politiques (socialiste, chrétien et libéral) qui ont marqué l'histoire du pays. Son premier président fut Paul-Henri Spaak, le même qui exerça entre autres les fonctions de Premier ministre, secrétaire général de l'OTAN et président de la première Assemblée générale de l'ONU.

Le CNCD lancé, celui-ci organisa quelques mois plus tard, le 11 novembre exactement, la première Opération 11.11.11. Son objectif : mobiliser des fonds auprès de la population belge pour financer des projets de développement dans le tiers-monde. Pourquoi 11.11.11 se demandent souvent les gens ? Parce que les fondateurs de la coupole voulaient rappeler qu'il n'y avait pas de développement possible sans paix, et inversement, d'où le choix d'organiser cette récolte le 11^e jour du 11^e mois à la 11^e heure, soit le moment où traditionnellement les anciens combattants fleurissaient les monuments aux morts. Si les premières années sont marquées par une vision caritative, les années 70, sous l'impulsion des mouvements tiers-mondistes, font évoluer l'organisation vers une coordination plus large d'une centaine de membres. Le CNCD-11.11.11 se sépare alors des personnalités politiques et se développe autour de trois piliers : les ONG tiers-mondistes, les comités locaux de volontaires et les mouvements socio-culturels et de jeunesse. L'organisation devient ainsi le lieu de convergence d'organisations pour lesquelles le développement est lié aux changements structurels dans les politiques internationales. La coupole se fixe alors trois missions : le financement de projets dans le tiers-monde, les interpellations politiques et l'information du public belge.

Alors que l'organisation évolue vers une approche davantage fondée sur la défense des droits humains et sur la solidarité avec les luttes des peuples du tiers-monde, la demande d'autonomie de l'aile flamande, le NCOS (devenu depuis 11.11.11), aboutit à la scission en deux entités juridiques distinctes en 1981. Aujourd'hui, les collaborations restent permanentes et les campagnes sont souvent communes ...

Au cours des années 1980, le CNCD-11.11.11 multiplie les combats politiques : contre l'apartheid en Afrique du Sud, pour la démocratie au Congo/ Zaïre, contre la faim dans le monde. Formellement agréée en 1991 en tant qu'ONG par le gouvernement – ce qui donne accès à un cofinancement public –, le CNCD-11.11.11 poursuit au cours des années 1990 son travail politique. A l'époque déjà, une campagne a été menée sur la régulation des marchés financiers et la lutte contre la spéculation financière. 1992 voit aussi la question environnementale faire son entrée dans le secteur du développement avec le Sommet de la Terre de Rio. Des enjeux toujours et encore plus d'actualité.

Le début des années 2000 est marqué du sceau de la dette du tiers-monde. Le CNCD-11.11.11 participe à la mobilisation mondiale du Jubilé 2000 pour l'annulation de la dette du tiers-monde et lance une grande campagne de trois ans en Belgique. En 2003, les trois syndicats (CSC, FGTB et CGSLB) rejoignent la coupole, dont le nombre et la nature des organisations membres continuent de s'élargir. C'est également à cette époque que débute un processus de réforme institutionnelle, qui passe notamment par la création en 2006 d'un programme « citoyenneté et démocratie » financé par

l'Opération 11.11.11. Celui vise le renforcement des capacités de la société civile du Sud par le biais de coordinations et de coupoles d'ONG et d'associations. Sa philosophie part du postulat que la démocratie fait partie intégrante du processus de développement et que la construction de contre-pouvoirs citoyens coordonnés et suffisamment représentatifs représente le ciment indispensable à la mise en œuvre de politiques de développement reflétant les attentes des populations locales. En 2009, l'organisation d'Assises de la coopération aboutit à l'adoption d'une nouvelle charte politique en vue d'affronter les enjeux du 21^e siècle. Cela ne fait pas de doute : du chemin a été parcouru depuis la vision caritative des débuts.

En 45 ans d'existence, le CNCD-11.11.11 a traversé une bonne partie de l'histoire de la coopération au développement en général et des ONG en particulier. Bon gré, mal gré, à travers les débats, les combats et les réformes, dans les classes d'écoles, les couloirs du parlement ou dans la rue, il s'est fait une place au sein de la société civile et est devenu avec son homologue néerlandophone le principal interlocuteur du gouvernement sur les questions de coopération internationale.

Les missions du CNCD

Le Centre national de coopération au développement, ou CNCD-11.11.11, réalise trois missions essentielles : Interpeller, sensibiliser et financer.

1. En tant que coordination, le CNCD-11.11.11 **interpelle** les instances politiques nationales et internationales sur leurs responsabilités en matière de coopération au développement et de solidarité internationale.

Par cette action politique, le CNCD-11.11.11 vise à la fois le renforcement de la prise de conscience des causes réelles du mal développement et la promotion de mesures qui favorisent des rapports entre les peuples, basés sur la justice et le respect des droits fondamentaux individuels et collectifs.

2. L'éducation au développement vise un changement de valeurs et d'attitudes, tant sur le plan individuel que collectif en vue d'aboutir à un changement de société. En tant que coordination, le CNCD-11.11.11 assure la promotion de campagnes de **sensibilisation**, d'information et de mobilisation de la population, avec ses organisations membres. Ces campagnes tournent autour de thèmes comme les relations Nord-Sud, l'accès aux droits économiques et sociaux, la souveraineté alimentaire, l'engagement des citoyens face aux élections ou encore la justice climatique. Elles s'appuient sur des outils d'information, d'animation ou de plaidoyer politique et sur l'organisation d'événements.

3. Grâce à l'Opération 11.11.11, le CNCD-11.11.11 **finance** des programmes d'actions et des projets de développement en Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient et Asie. Imaginés et réalisés par les associations du Sud, ces projets, présentés par des organisations actives en Communauté Wallonie-Bruxelles, mettent en œuvre des formules souvent créatives, pour trouver des solutions durables à des problématiques vécues au quotidien, surtout dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'organisation communautaire.

III. Exploitation de l'uranium au Niger

La place de dernier en terme de l'Indice de développement humain, établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) que le Niger occupe ne se justifie pas au regard de l'importance des ressources minières que le pays regorge et qui permettent au géant français du nucléaire, AREVA, d'enranger des milliards de dollars de profits.

Une exploitation des recours du pays qui, malgré l'importance de gisement et la valeur de plus en plus grande du minerai laisse comme héritage une pollution environnementale qui perdurera pendant des siècles, non sans risques pour la santé des Nigériens plus particulièrement les travailleurs et leurs familles. En effet AREVA détruit le Niger et son peuple qui assistera sans aucun doute à la disparition de toutes les villes et villages du Nord. Les activités d'AREVA au Niger ont été la source de nombreuses maladies dont souffrent aujourd'hui déjà plusieurs ex-travailleurs laissés à eux même par les responsables qui se livrent de temps à autres des actions d'éclat, fortement médiatisées pour faire croire à l'opinion de leurs engagements pour la santé des travailleurs. Les résultats de nos enquêtes sont édifiants quant aux soit disant engagements d'AREVA.

Principale ville minière du Niger, Arlit est situé dans le désert au Nord du pays à environ 235 km d'Agadez avec une population de plus de 100.000 habitants à qui AREVA avait promis au début de ses activités d'en faire une ville rayonnante (2^{ème} Paris) mais qui, si rien n'est fait risque de disparaître vu les problèmes environnementaux et sociaux créés suite à l'exploitation de l'uranium par SOMAIR et COMINAK, les filiales d'AREVA.

Situé dans une zone où les rigueurs climatiques sont déjà assez difficiles, Arlit est plongé dans les poussières polluantes des radiations avec les cortèges de maladies respiratoires et des morts au mépris des responsables d'AREVA et du gouvernement nigérien.

3.1 Activités d'AREVA au Niger

L'extraction du minerai d'uranium fait appel à des procédés particulièrement polluants et destructeurs, dont les effets néfastes sur la santé des communautés vivant à proximité des mines et sur

l'environnement peuvent perdurer pendant des milliers d'années. Le Niger est l'un des pays où ces effets néfastes sont les plus prégnants.

En effets ces activités d'extraction minière, lancées par AREVA dans le Nord du Niger il y a plus 40 ans, auraient dû augurer le sauvetage économique d'une nation qui figure parmi les plus pauvres au monde. Cependant, les activités menées par AREVA se sont avérées en grande partie destructrices.

Les détonations et le forage dans les mines ont entraîné la formation de grands nuages de poussière, des déchets industriels et de la boue se sont entassés à ciel ouvert et le déplacement de millions de tonnes de terre et de roches pourrait contaminer les réserves d'eau souterraines, qui sont en train de s'épuiser rapidement en raison d'une exploitation industrielle abusive.

La fabrication des assemblages combustibles nécessite quatre étapes principales dont deux premières se font au Niger et les deux autres en France :

1. L'extraction du minerai d'uranium dans des mines qui se fait à ciel ouvert par la **SOMAÏR** (gisements à une teneur de 3 à 3,5 kg d'uranium par tonne), à environ 7 km au nord-ouest d'Arlit. Sa production annuelle actuelle est de 1 277 tonnes d'uranium et sa production cumulée est de 42 000 tonnes d'uranium et en galeries souterraines par la **COMINAK** (gisement à une teneur de 4,5 à 5 kg d'uranium par tonne), situé à environ 6 km au sud-ouest d'Arlit.

La capacité nominale de la compagnie est proche de 2 000 tonnes d'uranium par an et sa production cumulée est de 52 000 tonnes d'uranium.

2. La transformation sous forme de 'yellow cake': le minerai est concentré sur son lieu d'extraction. Les roches sont d'abord concassées et finement broyées, et l'uranium est extrait par différentes opérations chimiques. Le concentré ainsi fabriqué a l'aspect d'une pâte jaune qui contient environ 75% d'uranium.

3. Le raffinage et la transformation chimique où le 'yellow cake' doit subir plusieurs transformations chimiques avant l'enrichissement.

4. L'enrichissement où la proportion d'atomes d'uranium-235 dans l'uranium naturel n'est que de 0,7%. Or, les réacteurs nucléaires à eau (les plus répandus actuellement) utilisent comme combustible un uranium contenant entre 3 et 5% d'uranium-235. L'uranium naturel est donc enrichi. Cette opération se fait habituellement par diffusion gazeuse (il existe aussi la technique de centrifugation), qui est une opération extrêmement énergivore.

Au vu de la négligence dont fait preuve AREVA dans sa gestion du processus d'extraction, des substances radioactives peuvent être rejetées dans l'air, puis s'infiltrer dans la nappe phréatique et contaminer les sols avoisinant les villes minières d'Arlit et d'Akoka. Cette pollution endommage

l'écosystème de façon permanente, tout en engendrant de multiples problèmes sanitaires pour la population locale.

En effet, l'exposition à la radioactivité peut causer, entre autres, des problèmes respiratoires, des malformations à la naissance, des leucémies et des cancers. Les maladies et les problèmes de santé sont nombreux dans cette région, et le taux de mortalité lié aux pathologies respiratoires y est deux fois plus élevé que dans le reste du pays. Cependant, pour aucun de ces impacts AREVA n'assume ses responsabilités.

De nombreux témoignages montrent bien cet état de fait où des résultats d'analyse sont cachés, des malades ont été renvoyés des hôpitaux d'Arlit et parfois mêmes les résultats des examens réalisés dans de grands centres de Niamey sont confisqués par les médecins d'AREVA.

En décembre 2003 et à la demande de l'ONG nigérienne AGHIRIN'MAN, une organisation qui lutte au quotidien pour la sauvegarde de l'environnement miniers et la protection des travailleurs, pour une mission de terrain la CRIIRAD avait dénoncé la présence, sur les marchés de la ville, de ferrailles radioactives issues des installations d'AREVA.

En effet depuis 2003, des contrôles indépendants réalisés ponctuellement par des ONG ont montré que la population est toujours exposée à des ferrailles radioactives, mais le constat de ces derniers mois est particulièrement inquiétant compte tenu des quantités de ferrailles découvertes. Il révèle en outre que, contrairement aux annonces faites aux media et aux représentants de la société civile, AREVA et ses filiales font peu de cas de la protection sanitaire des populations contre les effets des radiations ionisantes.

La contamination des ferrailles par des métaux lourds radioactifs associés à l'uranium tels que : uranium 238, thorium 230, radium 226, plomb 210, polonium 210 entraîne une exposition des populations par irradiation externe et des risques de contamination interne en fonction des modes d'utilisation des ferrailles recyclées (usages domestiques possibles). Certaines de ces substances sont particulièrement radiotoxiques par ingestion et par inhalation. Il s'agit d'une contamination durable compte tenu de la période de l'uranium 238 (4,5 milliards d'années) et du radium 226 (1 600 ans). Les mauvaises pratiques des filiales d'AREVA en matière de contrôle des matériaux et déchets radioactifs entraînent donc un accroissement des risques sanitaires pour les populations de la région, voire au-delà, en cas de revente des ferrailles à l'étranger.

IV. Présentation des résultats de l'étude

4.1 Les difficultés rencontrées

Avant de présenter les résultats de cette étude il est important de relater quelques difficultés rencontrées pour mieux comprendre les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée.

Au démarrage de l'étude une correspondance a été adressé aux responsables d'AREVA à Arlit par le soin de nos partenaires sur place AGHIR IN'MAN pour information et pour nous faciliter l'accès aux sites.

Les difficultés rencontrées sont:

- Le refus des dirigeants de la COMINAK et de la SOMAIR de rencontrer l'équipe de recherche.
- Le refus des médecins d'AREVA d'échanger avec les enquêteurs,
- L'accès aux usines et aux travailleurs nous été interdit. Ces refus montrent le manque de transparence d'AREVA sur les conditions de travail de façon générale des mineurs en particuliers leur état de santé.
- Le report à plusieurs reprises de la visite de terrain pour le déroulement de l'enquête. Ceci est lié aux actes terroristes survenus au Niger dans la zone d'exploitation de l'uranium. Ce qui a eu un impact sur le calendrier de mise en route de la collecte et la production du rapport de l'étude.
- Le refus des médecins de l'État à participer à l'étude.
- L'insuffisance des moyens financiers consacrés à l'étude.

Pour contourner ses difficultés nous avons utilisé nos relations pour obtenir certains entretiens. Nous avons également approché des frustrés d'AREVA pour mener des interviews. Des travailleurs actifs ont accepté d'être interviewés sous réserve de l'anonymat.

4.2 Les impacts de l'exploitation minière sur l'environnement

Il est connu depuis tout le temps que l'industrie minière de l'uranium de par son processus a des répercussions importantes sur l'environnement. Le processus débute par l'extraction du minerai contenant l'uranium qui se retrouve à différentes profondeurs dans la croûte terrestre. Puisque la concentration de l'uranium contenu dans le minerai varie, de très grandes surfaces doivent être exploitées et mises à nu. Les manipulations liées à l'extraction du minerai nécessitent un immense approvisionnement hydrographique à partir de sources locales telles que les lacs, les rivières et la nappe phréatique. Une énorme quantité de déchets, appelés résidus miniers, résulte du processus d'isolation et de concentration de l'uranium. De ces déchets émanera de la radioactivité pendant des milliers d'années puisque son approvisionnement est assuré de façon continue par la présence des produits de désintégration (radium, thorium, polonium et plomb radioactif).

L'uranium est un métal qui, lorsqu'il se désintègre, se transforme en plusieurs autres substances. Il subit une réaction en chaîne qui produit de l'énergie radioactive à diverses étapes dans le processus. Les résidus miniers comprennent les substances de désintégration, sans valeur économique, l'eau contaminée et les produits chimiques toxiques utilisés lors des manipulations.

Le traitement du minerai exige l'usage de produits chimiques toxiques qui sont régulièrement déversés dans l'environnement.

Pendant l'étape de broyage de l'uranium, presque tout l'uranium est extrait de la roche écrasée, mais les produits de désintégration sont laissés dans les résidus. Ces résidus conservent 85% de la radioactivité du minerai d'origine. Or les montagnes de résidus des mines d'Arlit et d'Akokan qui contiennent aussi des matières chimiques toxiques telles acides, arsenic, nitrates et métaux lourds, sont déversées en plein air sans aucune mesure de protection environnementale.

A ces déchets dangereux s'ajoutent des tonnes de ferrailles et pièces diverses issues de la maintenance des matériels utilisés sur les sites miniers (carrières, galeries, usines, etc...) contaminées et qui se retrouvent dans les rues et jusque dans les maisons.

AREVA n'aborde même pas le problème de l'élimination de ces déchets radioactifs et refuse d'assumer sa responsabilité.

Quant à la pollution de l'air, il serait hasardeux pour nous de décrire exactement entre les lignes l'état de pollution dans lequel AREVA a plongé les pauvres habitants d'Arlit. Des nuages de poussières chargés de radioactivité dans un environnement déjà hostile est le lot quotidien dans cette zone où l'étranger de passage risque de contracter une maladie respiratoire. Les poussières radioactives issues des entreposages de résidus présentent une concentration très élevée en polluants uranifères (radon) et en d'autres produits de désintégration avec tous les risques d'irradiation en cas d'inhalation ou d'ingestion car dispersées au gré du vent. Même le simple geste d'arroser pour atténuer la dispersion de poussières entrepris quelques temps par endroits n'épargne pas la pollution du moment où les eaux utilisées dites d'exhaure sont polluées pour avoir traversé des gisements d'uranium. L'élément le plus dangereux dans l'air reste le radon qui s'échappe des mines et induits en se décomposant la création de métaux lourds radioactifs et polluants¹.

¹Raphael Granvaud : AREVA en Afrique, une face cachée du nucléaire français; p.163

Encadré n°1:

Le radon pénètre dans les poumons avec l'air inspiré. Le radon étant un gaz inerte, il ne se fixe pas dans les poumons. Toutefois, en se désintégrant, il engendre des sous-produits dits de filiation. Ces produits ne sont pas des gaz, mais des métaux (bismuth, plomb et polonium) qui se retrouvent en suspension sous forme de fines particules dans l'air. Une partie de ces produits, radioactifs eux aussi, reste à l'état libre dans l'air et s'attache aux aérosols ambiants. Une fois dans les poumons, ils vont se fixer sur les parois bronchiques. En se désintégrant, ils émettent des rayonnements *alpha* qui, quoique peu pénétrants, ont une capacité plus grande que les rayons *gamma* d'altérer les cellules bronchiques et d'engendrer des mécanismes génotoxiques susceptibles de causer le cancer (NRC, 1998).

Le radon est reconnu comme cancérigène chez l'humain. Il appartient aux classes « A » de la United States Environmental Protection Agency (USEPA) et « 1 » du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC, 1988). Ce statut découle des conclusions de plusieurs études épidémiologiques réalisées chez des travailleurs de mines confirmant une incidence plus élevée de cas de cancer du poumon chez les individus exposés de façon importante au radon (Lubin *et al.*, 1995). À ces études se sont ajoutées, dans la deuxième moitié des années 1990, des études épidémiologiques qui tendent à démontrer une association probable entre le cancer du poumon et la présence de radon dans les résidences, mais cette fois-ci à des concentrations plus faibles que celles mesurées dans les études chez les mineurs (Neuberger et Gesell, 2002).

L'association causale entre l'exposition aux produits de filiation du radon et le cancer du poumon a été démontrée à partir d'études épidémiologiques effectuées chez des populations de mineurs (Samet, 1989). Ceci a été de nouveau confirmé par la méta-analyse réalisée par Lubin *et al.* (1995) sous l'égide du National Institutes of Health (NIH). Cette étude qui regroupait 68 000 hommes et plus de 2 700 décès par cancer du poumon concluait à une relation linéaire entre l'exposition cumulative au radon et le risque de cancer du poumon aux niveaux d'exposition constatés dans les mines. Dans les galeries les moins contaminées, ceux-ci étaient de l'ordre de 0,2 *Working Level*, soit environ 1 480 becquerels par mètre cube (Bq/m³). Les chercheurs ont estimé que près de 40 % des décès par cancer du poumon survenus chez les mineurs pourraient être attribuables au radon, et par extrapolation à la distribution de fréquences des concentrations de radon dans les résidences aux États-Unis, 10 % de tous les décès par cancer du poumon survenus dans la population américaine.

Le Radon au Québec

Évaluation du risque à la santé et analyse critique des stratégies d'intervention

**DIRECTION DES RISQUES BIOLOGIQUES,
ENVIRONNEMENTAUX ET OCCUPATIONNELS
DÉCEMBRE 2004**

Institut national de santé publique, Québec

A Arlit, les eaux d'alimentation sont puisées par les compagnies minières dans la nappe du Tarat, à 150 mètres de profondeur et elles sont vendues contrairement à certaines affirmations. Or cette nappe recoupe les gisements uranifères. Ces eaux donc susceptibles d'être chargées en radionucléides. Certains travaux d'exploitation atteignant la nappe, les risques d'une contamination liée aux activités minières sont très élevés. Pour nous en convaincre nous avons travaillé sur des analyses réalisées par nos partenaires à savoir l'ONG AGHIR IN'MAN et le CRIIRAD (cf. Note CRIIRAD 0517 V1 AREVA ARLIT / 20 Avril 2005).

Ainsi dans le cadre de notre mission exploratoire du CRIIRAD à Arlit, il a été ramené 2 échantillons de 1,5 litre d'eau avec l'aide des associations AGHIR IN'MAN et SHERPA :

- Eau dite surpression ZI (Zone Industrielle)

- Eau dite surpression ZU (Zone Urbaine, prélevé par la CRIIRAD au robinet dans les locaux de la Sécurité Sociale d'Arlit).

Les quantités d'eau ramenées étant faibles et l'absence de financement suffisant pour réaliser des analyses poussées le CRIIRDA n'a procédé qu'à un contrôle radiologique global, portant sur la mesure des **indices d'activité alpha globale et bêta globale**.

Cette méthode de contrôle est prescrite par les autorités françaises pour les eaux destinées à la consommation humaine (décret). En fonction des résultats de ce premier contrôle des analyses plus poussées peuvent être nécessaires. En effet, le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (France) qui décrit la méthode de contrôle des eaux destinées à la consommation humaine, stipule que lorsque l'on dépasse les valeurs de 0,1 Bq/l en alpha total et 1 Bq/l en bêta total, il est nécessaire de calculer la dose totale indicative (DTI) correspondant à la dose efficace en milliSieverts due à l'ingestion de 730 litres d'eau par an contenant les radionucléides identifiés dans l'eau et de vérifier que la DTI est inférieure à 0,10 mSv.

Les indices d'activité alpha globale mesurés dans ces 2 échantillons sont élevés, respectivement **1,0 Bq/l** (eau ZU) et **11 Bq/l** (eau ZI). C'est-à-dire des valeurs qui sont **respectivement 10 fois et 110 fois supérieures au seuil de 0,1 Bq/l recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé** (et repris par les autorités françaises).

Dans la même lancée et pour vérifier les premiers résultats, d'autres contrôles ont été effectués sur des échantillons d'eau prélevés par les membres de l'ONG AGHIR IN'MAN et ramenés par l'ONG SHERPA lors de sa seconde mission d'enquête au Niger en novembre 2004.

Ces échantillons ont été réceptionnés au laboratoire de la CRIIRAD le 12 novembre 2004. Il s'agit :

- Du puits 837. D'après le rapport environnement SOMAÏR 2001 feuilleté rapidement par Bruno Chareyron (CRIIRAD) au Ministère des Mines à Niamey en décembre 2003, la surpression ZI est alimentée par les puits : 2002-762-837. Compte tenu des résultats de décembre 2003, il nous a paru utile de vérifier l'un des puits d'alimentation de la Surpression ZI. Selon Mr Alhacen de l'ONG AGHIR IN'MAN, en effet, « 80 % de la production du puits 837 est consommée en zone industrielle, mais on peut aussi l'envoyer en zone urbaine ».
- De l'eau au robinet d'une habitation privée du secteur SOMAÏR à Arlit, en zone urbaine (ZU).

Sur ces 2 échantillons d'eau, les indices d'activité alpha globale sont respectivement de **0,7 Bq/l** (eau ZU) et **7,8 Bq/l** (eau du puits 837) soit **des valeurs 7 et 78 fois supérieures aux recommandations de l'OMS (valeur max : 0,1 Bq/l)**.

Le **sievert** (symbole: **Sv**) est l'« unité utilisée pour donner une évaluation de l'impact des rayonnements sur l'homme »

Compte tenu des niveaux élevés de radionucléides émetteurs alpha mesurés dans les échantillons ZI et ZU prélevés en décembre 2003 et novembre 2004, il était souhaitable de poursuivre les investigations en procédant à des mesures spécifiques des concentrations en radionucléides dans les eaux.

D'autres investigations ont été réalisées en février 2005 et pour cela de grandes quantités d'eau ont été prélevées avec des moyens financiers pour les analyses plus conséquents. Le laboratoire de la CRIIRAD a fourni les flacons, le protocole de pré-conditionnement et a effectué le prétraitement des échantillons, les contrôles par spectrométrie gamma et la coordination scientifique avec les laboratoires partenaires pour la spectrométrie alpha et les autres dosages.

Les eaux de ce puits 2002 (prélèvement du 3 février 2005) sont en outre utilisées par la population locale. L'indice d'activité alpha globale est élevé (**2,9 Bq/l** soit une valeur **29 fois supérieure** aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé).

Dans ces conditions, la réglementation française impose que soit calculée la DTI ou dose totale indicative subie par un adulte qui consomme 2 litres d'eau par jour. **Cette DTI doit être impérativement inférieure à 100 microSieverts par an pour que l'eau soit conforme aux critères de potabilité.**

4.3 Les déchets d'uranium ou stériles

Au niveau d'Arlit comme dans les autres mines d'uranium les résidus d'uranium sont de deux types : les stériles miniers (non exploités), et les résidus de traitement (dont l'uranium a été extrait).

Les **stériles miniers** sont extraits, mais non exploités, parce qu'ils présentent une teneur en uranium assez négligeable ou insuffisante pour qu'une exploitation soit économiquement rentable. Ces stériles ont une « teneur de coupure » c'est-à-dire est la teneur minimale au-dessus de laquelle le gisement est économiquement exploitable, en fonction des coûts d'extraction spécifiques au gisement et des prix actuels ou estimés du minerai extrait. Si cette teneur n'est pas atteinte, le gisement sera laissé en place, mais qui restent typiquement de l'ordre du pour mille. Ces stériles non exploitables ont donc une radioactivité au plus de l'ordre de 100 Bq/g, ce qui est la radioactivité moyenne des cendres de charbon. Ils sont généralement laissés en tas, ou utilisés comme matériaux de remblais que nous retrouvons dans la ville: leur radioactivité est très sensiblement supérieure à celle de roches usuelles (le granite naturel a une radioactivité de l'ordre de 1 becquerel par gramme, due à la présence d'uranium, de l'ordre de 10 ppm), et est facilement détectable, mais l'exposition supplémentaire induite par cette

radioactivité reste largement en deçà du seuil réglementaire de un millisievert (ms) par personne et par an, et n'entraîne pas d'incidence sanitaire statistiquement détectable.

Les **résidus de traitement miniers** correspondent aux minerais riches, dont est extrait l'uranium. Ces résidus contiennent encore des traces d'uranium, mais surtout l'ensemble des éléments de la chaîne radioactive de désintégration des uraniums 235 et 238. Ces résidus contiennent donc des déchets à vie longue : du Thorium 230 (75 000 ans), du Radium 226 (1 600 ans) et du Protactinium 231 (32 700 ans). Ils contiennent à l'état de traces l'ensemble des éléments de la chaîne radioactive aval, qui emporte 80 % à 90 % de la radioactivité initiale du minerai (laquelle peut être importante).

Ces résidus de traitement miniers peuvent présenter trois types de problème pour la radioprotection :

- L'eau de drainage ou de nappe phréatique peut entraîner des radionucléides par lixiviation, et devenir non potable du fait de sa [radiotoxicité](#). Des poussières radioactives peuvent s'envoler, et contaminer les habitants par voie respiratoire.
- Les résidus de la chaîne de désintégration de l'uranium 238 contiennent du thorium 230 et du radium 226, qui produisent en continu du radon 222. Si la couverture sur les résidus est suffisante et reste étanche, ce radon reste piégé, et ne présente pas de danger particulier. En revanche, si la zone se construit (y compris après des milliers d'années) en perturbant la couverture, les bâtiments peuvent piéger le radon et conduire à des teneurs supérieures à 1000 Bq/m³, justifiant la mise en place de mesures de réduction de la teneur en radon : c'est le principal risque à [long terme](#), parce que la mémoire de la présence de résidus miniers peut s'être perdue entre temps.

Par ailleurs, indépendamment de cette problématique de radioprotection, les stériles ou résidus miniers peuvent poser des problèmes de toxicité chimique, quand l'uranium est présent avec d'autres produits par ailleurs toxiques (plomb, arsenic,...).

4.4 Les impacts sur la santé des populations (ex-travailleurs miniers)

Les isotopes d'uranium présents dans l'uranium naturel, ainsi que leurs descendants (radon, radium...), posent des problèmes chimiques ou liés à la radioactivité. L'uranium, comme d'autres métaux lourds, est très toxique. Son incorporation dans l'organisme humain se manifeste par des atteintes rénales, très souvent irréversibles, et par des lésions des artères.

Ces isotopes d'uranium, comme les autres matières radioactives, émettent des radiations ionisantes assez fortes pour endommager ou détruire des cellules vivantes. Les effets nocifs des radiations

atomiques tels que cancer, leucémie, problèmes de reproduction et troubles génétiques ont fait l'objet d'importantes révélations lors de nos entretiens avec les ex travailleurs miniers. Aujourd'hui, la plupart des scientifiques considèrent que toute exposition aux radiations atomiques constitue un risque pour la santé.

Les activités minières libèrent en grande quantité le gaz radon-222 et 226 qui peuvent provoquer le cancer du poumon, des maladies du sang, des troubles rénaux et des problèmes de reproduction.

Le minerai d'uranium extrait du sol et broyé est plus dangereux encore que l'uranium à l'état naturel, car il expose davantage les humains, la faune et la flore à la radioactivité de l'uranium lui-même et des gaz et solides radioactifs qu'il répand dans l'environnement.

Il va de soi que les personnes qui courent le plus grand risque soient les mineurs qui sont en contact permanent avec l'uranium. Les produits de filiation du radon sont présents dans la poussière microscopique qu'ils respirent. Les gisements à très haute teneur en uranium constituent un risque encore plus grand pour les mineurs.

Nos enquêtes nous ont ainsi permis de constater à quel point les miniers sont exposés mais aussi l'irresponsabilité de leurs employeurs et de l'Etat nigérien qui a le devoir de protéger les travailleurs. Ces derniers souffrent et meurent dans l'indifférence totale alors que l'uranium qu'ils extraient alimente les 58 réacteurs nucléaires français pour éclairer et chauffer leurs maisons.

Comment peut-on imaginer qu'en employant près de 2600 personnes aujourd'hui et après plus d'un demi-siècle seuls sept maladies professionnelles d'employés travaillant dans ces mines d'Arliit soient validés par la sécurité sociale nigérienne². Et sur les sept travailleurs victimes de pathologies professionnelles cinq sont des français alors que 98% des employés d'AREVA sont des nigériens.

Récemment AREVA a accepté de dédommager la veuve de Serge Venel, ancien travailleur décédé. Alors répond Islam Mounkaila, Président de l'Association des anciens travailleurs du secteur minier et famille (ATSM/F-Rakkiya), dont Serge Venel était le chef Opérateur « nous étions beaucoup plus exposé que lui : en tant que mécanicien, il n'intervenait qu'en cas de panne ou d'incident, tandis que nous étions en permanence en contact avec le minerai. » Et pourtant AREVA accepte qu'il soit mort d'une maladie professionnelle mais les nigériens non.

² Emmanuel HADDAD, 14 janvier 2013

Encadré n°2 :

En matière de santé, un véritable mécanisme de dissimulation des effets de la radioactivité sur les travailleurs et leurs familles semble avoir été mis en place. Si les effets des radiations à forte dose sont bien connus et immédiatement constatables, il en va autrement de la radioactivité diffuse, dont les effets peuvent ne se manifester que des années ou des dizaines d'années après la contamination. Des études ont montré dans ce dernier cas les risques pathologiques liés à ce type d'irradiation, en cas d'inhalation ou d'ingestion de particules radioactives : lésions, cancers, altération de la vision, leucémies, troubles des systèmes reproductifs, digestifs, immunitaires, cardiovasculaires ou endocrinien, modification de la structure de l'ADN engendrant stérilité et malformations congénitales, aberrations chromosomiques multipliant les risques de cancers des descendants, etc. Si ces risques étaient mal connus ou sous-estimés au début de l'exploitation des mines d'uranium, des inquiétudes croissantes en matière de santé en France existaient à l'époque où les mines nigériennes entraient en exploitation, qui a conduit à l'adoption des premières normes de sécurité nationales et internationales. Au Niger pourtant, « ***dans les années 1970, c'était la loi de la jungle*** », selon les termes d'Alfa Soumaila, chef du service sécurité de la SOMAIR. « ***On ne nous a rien donné pour protéger notre nez et notre bouche, confirme un vieux travailleur. Nous étions traités comme des animaux*** ».

Raphael Granvaud
AREVA en Afrique,
Une face cachée du nucléaire français p.173-174

V. Analyse et interprétation des résultats

5.1 Les résultats de l'enquête

La réalisation d'un film documentaire sur le témoignage des anciens travailleurs et leurs familles à Arlit et à Niamey a constitué un élément important dans notre analyse et nous a permis de collecter des informations pertinentes sur la santé des ex miniers d'AREVA, leur vécu d'abord en tant qu'employé et leur vie après la « retraite » pour certains et le licenciement pour d'autres. Les résultats suivants donnent un aperçu sur un échantillon de 125 des victimes de l'exploitation d'uranium par AREVA au Niger.

Tableau n°1 : Résultats des entretiens avec les ex-travailleurs et leurs familles

Types de maladies	Nombre de cas rencontrés	Nombres de malades	Nombres de décès
Cancer	23	23	0
Maladies rénales	41	36	5
Leucémies	1	1	0
Altération de la vision	3	3	0
Arthrose	0	0	0
Hypertension artérielle	20	16	4
Troubles des systèmes reproductifs	7	7	0
Diabète	3	2	1
Paralysie	14	14	0
Asthme	11	11	0
Trouble de l'audition	2	2	0
Total	125	115	10

Sur les 668 anciens travailleurs des mines d'Arlit recensés, un échantillon de cent vingt-cinq (125) personnes a été retenu dans cette enquête dont cent (100) hommes et vingt-cinq (25) toutes des veuves qui, en acceptant de travailler dans les mines voulaient tout simplement offrir une partie de leur vie pour servir leur pays (entre 10 à 30 ans de carrière) mais qui par la force des choses ils se sont retrouvé dans une jungle impérialiste où rien ne compte que les intérêts français et où même leur vie serait en danger. Une simple lecture de ce tableau n°1 même comparé au N°2 ci-dessous montre bien les dégâts orchestrés par AREVA sous l'œil vigilant des autorités nigériennes.

La visite des familles à Arlit et à Akokan a permis de rencontrer des hommes fatigués, malades, usés par le travail, certains n'arrivent plus à bouger de leur lit, d'autres paralysés et rongés par la maladie. Dans leurs bouches que des mots sales, méprisants pour l'ancien employeur. C'est ainsi que nous avons effectué des entretiens au cours desquels ils se sont livré à nous expliquer tout leur vécu en tant qu'employé, leur vie après la mine et leurs relations avec leurs employeurs et supérieurs. Avec un échantillon au minime de ces 125 personnes sur les 668 que nous avons enregistrés que des victimes ayant quitté leur travail pour cause de maladie, chassé ou mis à la retraite forcée. Tous les moyens sont bons chez les responsables d'AREVA et leurs complices nigériens pour se débarrasser d'un agent usé, malade qui risquerait de coûter cher pour une prise en charge. Cela démontre bien qu'il existe encore des cas de malades et de décès dus aux activités minières à Arlit que cette étude n'a pas permis de détecter.

« La mine n'est pas un endroit où il faut souhaiter travailler mais la pauvreté et l'espoir de voir notre pays se développer nous ont entraîné vers cette carrière, c'est le destin aujourd'hui nous vivons les conséquences de nos années de travail » nous confiait un vieux en larme assis sur une sorte de lit en bois.

En parlant de la santé d'un autre ancien minier qui nous paraissait assez fort il rétorqua que nous même qui venons d'arriver à Arlit sommes contaminé car les radiations sont partout dans cette ville.

De ces cent vingt-cinq personnes qui nous ont reçus chez eux tous sans exception sont malades à des degrés différents.

Sur les six cent soixante-huit (668) anciens travailleurs d'AREVA que nous avons enregistré environs 115 sont décédés suites à des maladies liées à leurs activités et dont certains avant leur retraite et d'autres quelques mois voir quelques jours après.

Ce qui est important à retenir de ces entretiens est la prise de conscience tardive des travailleurs miniers des effets négatifs du rayonnement sur leur santé mais surtout le comportement irresponsables des employeurs qui avaient mis en place un système mafieux de verrouillage des informations sur les maladies détectées sur les travailleurs. Le cas de ce jeune homme qui nous a expliqué comment le médecin a refusé de leur rendre les résultats des examens (effectués à Niamey) de son père malade et qui est mort de cette maladie pour laquelle il a fait le déplacement.

Afin de nous assurer de la qualité des résultats de notre étude nous les comparons avec ceux des consultations effectués par un médecin de l'OSRA (AREVA) dans le tableau n°2 ci-dessous.

Tableau n°2 : Résultats des consultations des 355 ex-travailleurs effectuées entre 2012-2013 par le médecin consultant de l'OSRA

Types de maladies	Arlit	Agadez	Total
Hypertension artérielle	27	39	66
Arthrose	13	6	19
Trouble de vision	11	2	13
Trouble de l'audition	5	4	9
Diabète	1	5	6
Troubles urinaires	5	0	5
Anémie	5	0	5
Séquelles AVC (paralyse)	1	3	4
Leucopénies	0	2	2
Insuffisance cardiaque	2	0	2
Troubles mentaux	0	2	2
Asthme	0	1	1
Bronchite chronique	0	1	1
Opacité poumon G+toux	0	1	1

Adéno AXL Dr	0	1	1
			133

Source : Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'OSRA tenu à Niamey le 29 mai 2013

5.2 Responsabilités des principaux acteurs

Dans le cadre de ce travail il est important de situer les responsabilités des principaux acteurs de ce que nous pouvons décrire comme un crime contre la personne humaine.

En premier lieu l'Etat du Niger qui, par sa négligence et son dévouement à garder à tout prix de bons rapports avec la société Française AREVA, a oublié qu'il a des devoirs vis-à-vis de ces travailleurs miniers tels que prescrit dans notre loi fondamentale en son article 11 qui stipule «La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger ». Tous les régimes qui se sont succédés ont laissé cette société piétiner les droits des travailleurs jusqu'à des menaces, des arrangements judiciaires etc. Au vu et au su de toutes les organisations de la société civile nigérienne et internationale les miniers et les populations d'Arlit sont irradiés, malades et morts dans l'exercice de leur fonction, leurs héritiers trainés devant les tribunaux sans aucun espoir de retrouver leurs droits.

L'Etat nigérien a une grosse part de responsabilité que nous nous devons de rappeler pour que des mesures soient prises.

En deuxième lieu la société AREVA qui de par ses activités polluantes s'est permis d'exploiter ses employés sans mesures de protection adéquates et sans assistances lorsque maladie survient. Pire elle choisit ses moments de détresse de l'employé pour le pousser à la porte. AREVA n'a pas du tout pris les mesures qu'il faut et continue dans cet Etat de fait au grand dam des autorités nigériennes dont le seul souci reste et demeure les retombées économiques de l'exploitation minière. Des pratiques ignobles que ne saurait accepter les autorités françaises pour les citoyens ni autre pays qui se respectent sont monnaie courante dans les mines d'Arlit. AREVA traîne de morts et des malades de l'uranium et le peuple français est illuminé de l'uranium du désespoir des populations d'Arlit. Des victimes et encore des victimes si rien n'est fait pour que AREVA assume ses responsabilités.

En réalité ce n'est pas du prix du kilo d'uranium que les autorités nigériennes doivent discuter avec AREVA mais plutôt des dommages environnementaux et sociaux car ils laisseront un héritage douloureux pour tout le pays et en particulier pour les habitants d'Arlit.

Il est évident que les travailleurs miniers ont commis la seule faute d'aller travailler dans les mines mais peut-il en être autrement dans un pays extrêmement pauvre où pour survivre l'on n'a aucun choix sur le travail à exercer. Et la population d'Arlit ? Quel crime a-t-elle commis pour se voir dans une telle situation que d'abriter ces richesses uranifères qui aurait dû lui procurer un développement économique et social viable.

Entre ces deux groupes, un troisième et pas de moindre est constitué par les médecins qu'AREVA emploie pour refuser obstinément de révéler les pathologies diagnostiquées. Ils sont nombreux les malades et les veuves qui dénoncent le comportement de ces médecins nigériens très connus des habitants d'Arlit. Pendant des années de visites médicales et l'installation de l'OSRA par AREVA aucune maladie liée à l'irradiation n'a été déclarée.

Les principaux responsables du crime sont AREVA et les gouvernements nigériens qui se sont succédé.

Conclusion

Il ne s'agit pour nous de dire que notre engagement et notre étude s'arrête en si bon chemin mais c'est juste pour résumer les constats de nos analyses et que cette étude nous a permis de relever sur la santé et sur l'environnement.

Sur l'environnement :

- Génération de pollutions diverses d'origine nucléaire dans toute la zone ;
- destruction du couvert végétale des zones de pâturage ;
- niveau de pollutions de l'air et de nuisances élevé à l'intérieur et aux alentours des villes d'Arlit et d'Akokan ;
- pompage massif des ressources en eau (une seule nappe profonde, épuisable, reste disponible et non polluée) ;
- contamination de la nappe phréatique par des substances radioactives.

Sur la santé :

- risque accru de nombreuses pathologies notamment cancers (poumon et rein en premier lieu) ;
- pathologies hématologiques (leucémies), atteintes rénales, stérilité et troubles génétiques de la descendance ;
- absence de reconnaissance des maladies professionnelles ;
- risque lié à l'exposition à des matières radioactives sur le lieu de travail et dans toutes les villes proches des sites miniers ;
- risque lié à la contamination des personnes, par l'absence de sensibilisation et de protection, avec exposition permanente aux irradiations ;
- risque lié l'exposition aux déchets radioactifs produits par l'extraction non traités entassés en plein air et à la réutilisation de ces déchets par les populations non informées des dangers ;
- risque lié à la contamination de la nappe phréatique avec exposition et contamination des personnes ;
- Taux de morbidités très élevés par rapport aux autres villes du Niger.

Il est évident que ces éléments sont suffisants pour engager une lutte contre l'exploitation anarchique de l'uranium par AREVA afin de protéger l'environnement et la santé des populations.

VI. Ebauche d'une stratégie de plaidoyer

La stratégie de plaidoyer qui sera mise en place dès la validation de la présente étude sera basée sur les éléments suivants:

- L'identification des thèmes de plaidoyer
- L'argumentaire consensuel de plaidoyer
- Le choix des démarches/ Actions et outils de plaidoyer
- L'analyse des parties prenantes et identification des principales actions du plaidoyer
- L'Elaboration du Plan d'actions du plaidoyer

C'est ainsi qu'un plan d'actions de plaidoyer est proposé pour servir de guide au RNDD pour les actions à venir afin d'apporter des réponses satisfaisantes aux préoccupations soulevées à travers cette études.

But	Objectifs	Indicateurs de réussite	Moyens d'évaluation	Cibles	Alliés et opportunités	Méthodes d'actions	Hypothèses/risques
Exiger un changement de politique en matière d'exploitation minière notamment la prise en compte de l'environnement et de la santé des mineurs d'Arlit au Niger	Obtenir auprès de l'Etat du Niger l'instauration d'un contrôle autonome systématique de l'état de santé des mineurs dans toutes les mines d'uranium du Niger à partir du cas d'Arlit	Fonctionnalité du comité de spécialistes pour le contrôle systématique de l'état de santé des mineurs	Mise en place d'une équipe d'experts	Gouvernement nigérien, Elus nationaux Partenaires	Partenaires Société civile Gouvernement du Niger	Effectuer des recherches et des analyses	Manque de volonté politique/Engagement du RNDD
	Exiger du gouvernement de dresser une liste des maladies professionnelles liées à l'exploitation de l'uranium et accessible au public	Publication de la liste au journal officiel	Mise en application par le ministère de la santé publique (MSP)	Gouvernement nigérien (MSP)	Partenaires Société civile Gouvernement du Niger Famille des ex-miniers et les travailleurs	Effectuer des mesures et des analyses	Disponibilité des moyens de mesure adéquats
	Exiger la prise en compte par l'Etat et son partenaire AREVA des cas de maladies liées à la mine et de l'indemnisation des victimes et de leur famille	Adoption de mesures d'amélioration des conditions de vie et d'indemnisation des victimes	Diagnostic et inventaire des cas de malades liés à l'activité	Gouvernement du Niger, Elus nationaux, Sociétés exploitantes	Partenaires Société civile Famille des ex-miniers et les travailleurs	Mobilisation des principaux acteurs (Forum sociaux,, déclarations, Maintenir la pression sur AREVA)	Manque de volonté politique/ Engagement du RNDD

	Mettre en place un observatoire de la santé pour le suivi et les revendications relatives aux cas de maladies identifiées ;	Statuts de l'observatoire	Qualité des données de suivi	Gouvernement nigérien	Partenaires Société civile	Mobilisation, pression sur les autorités et les élus nationaux	Manque de volonté politique/ Engagement du RNDD
				Sociétés exploitantes	Famille des ex-miniers et les travailleurs		
	Exiger l'actualisation et le respect de la convention minière particulièrement les clauses environnementales.	Adoption de nouveaux textes	Qualité de la nouvelle convention minière	Gouvernement du Niger (Ministères de mines, celui de l'environnement, de la santé), Elus nationaux	Partenaires Société civile	Argumentation, Revendications, pressions	Inadéquation des moyens de pression

Bibliographie

1. **Chareyron B.**, Note CRIIRAD N°08-02, AREVA : *Du discours à la réalité. L'exemple des mines d'uranium au Niger*, 30 janvier 2008.
2. **CRIIRAD** : Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité.
www.criirad.org
3. **CRIIRAD-France** : Note CRIIRAD 0517 V1 AREVA ARLIT / 20 Avril 2005
4. **CRIIRAD-ONG AGHIR IN'MAN** : Communiqué de presse du 28 août 2012
5. **Emmanuel HADDAD** : Note, *Au Niger, l'atome français enterre la santé des mineurs*, l'Enquête, avril 2013
6. **Emmanuel HADDAD** : note, *Comment AREVA laisse mourir ses travailleurs au Niger*, 14 janvier 2013
7. **GREENPEACE, WWF**, note : La face cachée de l'Uranium, avril 2005
8. **Institut national de santé publique (DIRECTION DES RISQUES BIOLOGIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET OCCUPATIONNELS) Québec** : *Le Radon au Québec ; Évaluation du risque à la santé et analyse critique des stratégies d'intervention*, Décembre 2004, 191p
9. **Joseph KUMWIMBA MUSAO** : *La problématique de l'exploitation minière artisanale dans la province du Katanga (cas du district de Kolwezi)*, Institut Supérieur d'Etudes Sociales - Licence en sociologie industrielle 2009, Mémoire, 71p
10. **Raphael Granvaud** : *AREVA en Afrique, Une face cachée du nucléaire français*, 2012, 300p
11. **Rapport OSRA Niger** : *Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'OSRA tenu à Niamey le 29 mai 2013*
12. **Sherpa**, LA COGEMA AU NIGER - *Rapport d'enquête sur la situation des travailleurs de la SOMAÏR et COMINAK, filiales nigériennes du groupe AREVA-COGEMA*, 25 avril 2005, p. 18.

Annexes

Annexe 1 : Lettre adressée aux responsables de la SOMAIR et de la COMINAK dans le cadre de l'étude

Arlit, le 14 avril 2013

Tel : 227 96 87 24 98

E-Mail : aghirin_man@yahoo.fr

Site : <http://uranium-niger.jimbo.com>

Agrément N°11/MI/D/DGAPJ/DLP du 10/01/03

Ref: N/L N° 0011/ONG/2013

A

Monsieur le Directeur Général de la SOMAIR/COMINAK

Objet: Tournage d'un film documentaire.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de nos activités de protection de l'environnement et de surveillance sanitaire autour des sites miniers du groupe AREVA au Niger et en partenariat avec le RNDD (Réseau National Dette et Développement) basé à Niamey, nous vous prions de bien vouloir autoriser les médecins (médecin de travail, médecins généralistes et chirurgiens) de votre hôpital à Arlit à répondre sous camera à nos questions lors d'un entretien organisé à cet effet et ce en fonction de :

- Premier entretien sous camera une date à votre choix dans la période allant du 15 avril 2013 au 20 avril 2013.
- Deuxième entretien hors camera à une date ultérieure convenu de commun accord.
-

Les entretiens peuvent porter sur un exposé à leur choix et nos questions dans le domaine sanitaire.

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part et tout en prenant en compte les impératifs du premier entretien, veuillez recevoir Monsieur le Directeur General, l'expression de ma haute considération.

Copie :

- RNDD

Le Président
Almoustapha Alhacen

Annexe 2 : Liste des anciens miniers

LISTE DES ANCIENS TRAVAILLEURS DU SECTEUR MINIER ET FAMILLES ATSM/F (COMINAK ET SOMAÏR)

N°	Noms - prénoms	Ancien employeur	Matricule	Ancien emploi	Date d'entrée	Date de sortie	Lieu de travail	Age	V/D	Lieu résidence	Contact
1.	ABASS ABOUBACAR	Cominak	62481	O/E chauffeur					V	Tahoua	
2.	ABASS SOULEY	Cominak	62719	O/E					V		
3.	ABBA ADJI LAMINE	Cominak	64019	Aide OP rembl.			S c e M I/ T P A				
4.	ABBA LAOUALI	Cominak	64223	OP production			S c e M I/ T			Niamey	

							S				
5.	ABBA MALAM MATO	Cominak	61365	Gardien			S e r v i c e P S I				
6.	ABDALA MAMANE	Somaïr	3223	Boy cuisinier			S e r v i c e P S I				
7.	ABDOU ALHADJI	Cominak	62580	OP produc.			S c e M I/ T S				
8.	ABDOU ALZOUMA	Somaïr							V	Niamey	962736 31
9.	ABDOU AMADOU	Cominak	60492	Chaudro /soudeur			L o g i s t i q / m é c a				
10	ABDOU	Cominak	61434	O/E OP					V		

	BAGNA			produc.							
11	ABDOU BARRA	Cominak	62648	OP producti on			S c e M I/ T S				
12	ABDOU DAN MALKA	Cominak	6	O/E pharma cien					V	Niamey	
13	ABDOU GONDA	Cominak	61660	Gardien			S e r v i c e P S I				
14	ABDOU HALIDOU	Cominak	60981	Gardien			S e r v i c e P S I				
15	ABDOU HAMIDOU	Cominak	63667	O/E foreur			Zi /f o n d		V	Niamey	969385 88
16	ABDOU HAROUNA	Cominak	64162	O/E T. fraiseur			Zi /A G		V	Niamey 5	964888 90
17	ABDOU IDI	Somair							V	Niamey	968974 35

18	ABDOU KARMAGO	Cominak		Usine fabrication	1978	2008		1950	V	Akokan	98450554
19	ABDOU LABO	Cominak	62807						V	Akokan	
20	ABDOU LEIKO	Cominak									
21	ABDOU ORADJI	Somair	0019	Pompiste			Ser vi c e P S I				
22	ABDOU SAMI									Madaoua	90372825
23	ABDOU ZODI	Cominak	62737	O/E technicien			Zi /U S/ E N		V	Niamey 3	93839227
24	ABDOULAHAG MOHAMED									Tchinta	96957159
25	ABDOULAROU FOU ISSOUFOU	Cominak	62419	Conducteur			U s i n e / F E				
26	ABDOULAYE ALI	Somair	1405	Conducteur			S e r v i c e				

							P S I				
27	ABDOULAYE BEIDOU	Somaïr	10619	AMT TS/SP			Z u/ h ô p i t a l		V	Niamey 3	946033 21
28	ABDOULAYE CHEFFOU	Cominak		O/E magasin ier			Z u/ Zi		V	Gaya	
29	ABDOULAYE KABO	Cominak							V		
30	ABDOULAYE MAMOUDOU	Cominak	62591	O/E carliste			Zi /U S- F A		V	Dosso	
31	ABDOULAYE MASSAOUD	Cominak	64195	Aide mécanic ien			L o g i s t i q / M C G				
32	ABDOULAYE SOULEY	Cominak	63317	Aide mécanic ien			S c e M I/ E N				

33	ABDOULAZIZ DAN MARADI	Cominak		PS ingénieur			Zi /A G/ fo nd		V	NY Arlit	
34	ABDOULKADE R GOUMAGE	Cominak		O/E			Zi		V	Niamey	963593 25
35	ABDOULKADRI NOUHO	Cominak							D		
36	ABDOULKARI M MOHAMED	Cominak	60969	Disponib ilité						Niamey	
37	ABDOULRAMA NE ABDOUL S.									Abalak	904368 49
38	ABDRAHAMAN E HASSANE	Cominak	64255	OE OP Prod.	10/04/1985	01/03/20 00	Zi /A gr é g at	44	V	Niamey	963511 22
39	ABDRAMANE MAMANE	Cominak		PS compta ble			N Y/ Zi A k o u t a		V	Niamey	977281 86
40	ABOU LAOUALI	Cominak	63674	Aide échantill on.							
41	ABOUBACAR ABDOU GOMMA	Cominak	60298	Cité	1991		Z u	62		Akokan	972563 91
42	ABOUBACAR	Somaïr	80876	Chef							

	ABDOURAHAM AN			équipe							
43	ABOUBACAR ADOUDOU	Somaïr	1817								
44	ABOUBACAR ARAYE	Somaïr	63536	Infirmier							
45	ABOUBACAR HALLA	Somaïr	3127								
46	ABOUBACAR ISSIAKOU								Keita	964638 27	
47	ABOUBACAR MOHAMED	Somaïr	2971	Hôpital							
48	ABRAZAK WANG	Somaïr	64848	Boy cuisinier							
49	ADAM HAMMA	Somaïr	61520	OP/US/F A							
50	ADAM RALISSOUM	Somaïr	471	Foreur							
51	ADAMOU CHIPKAOU	Cominak	64362	Soudeur			1952		Tessaou a	984003 17	
52	ADAMOU DIAOUGA	Cominak	60895	O/E			1956	V	Niamey	906294 74	
53	ADAMOU DJIBO	Cominak	62304					V	Arlit		
54	ADAMOU HAROUNA	Cominak	61132	O/E chef secteur				V	Arlit		
55	ADAMOU HOUZA	Cominak	61509	OP producti					Akokan		

				on			e M I/ T S				
56	ADAMOU IDRISSA	Somaïr		AMT C.M. Princ.			Zi /u si n e		V	Niamey 4	939331 37
57	ADAMOU KANGUEYE	Cominak	63872	O/E serveur					V	Niamey 4	
58	ADAMOU MAHAMADOU	Somaïr	64159	Pompier							
59	ADAMOU MALAM HAROUNA	Cominak	61132	Chef secteur			U s i n e / F E			Arlit	
60	ADAMOU MOUMOUNI	Cominak							V		
61	ADAMOU RIGO	Cominak	60028	Aide menuisi er			L o g i s t i q . É l e c				
62	ADAMOU SAIDOU	Cominak		O/E électrici en					V	Dosso	216551 56

63	ADAMOU SALEY	Somaïr		O/E					V	Niamey	965916 60
64	ADAMOU SEYDOU	Cominak		O/E infirmier			Z u/ Zi h ô p i t a l		V	Gaya	
65	ADAMOU SOUNNA	Cominak	40535	AMT Mécanici en			Zi /A t e l i e r	59	V	Niamey 3	939292 39
66	ADEIBA ALGABID	Cominak	60891	Aide mécanic ien			S c e M I/ E N				
67	ADO IDI MAIDAMISSA	Cominak	64143	OP producti on			S c e M I/ T S				
68	ADO ISSOUFOU	Cominak	62430	Mécanici en engin			S c e M I/ E				

							N				
69	ADO SAHABI	Somaïr	4984								96899508
70	ADOUDOU ABOUBACAR									Tahoua	96812577
71	AGADALI NASSIROU									Tahoua	90372393
72	AGCHIBIGBIG HYAR	Cominak	60180	Magasinier							
73	AGHALI SAMA	Cominak	60663	Gardien			S e r v i c e P S I				
74	AHAMED AMALKAT	Somaïr	268	Infirmier							
75	AHMADOU MAHAMIDOU	Cominak	64356	Chauffeur			L o g i s t i q / M C G				
76	AHMED ALHOUSSEINI	Cominak	62157	Manœuvre			U s i n e / F S G				

77	AHMED AMADOU	Cominak	61329	OP producti on	1978	31/12/1990		1936	D	Akokan	96888637
78	AHMED AMADOU	Cominak	60871	Planton			U si n e / e n t r e t.				
79	AHMED ARANGOUS	Cominak	60420	Chef Eq/gardi ens			S e r v i c e P S I				
80	AHMED HANGA	Cominak	60179	O/E employé bur.	1975	1997	Z u / i n t e n d a n c e	1939	V	Akokan	96475350
81	AHMED SOUMAILA	Cominak		Chef Dest. Radio	1980	1997		1957	V	Akokan	90478078
82	AHMED TOUMOULE	Somaïr		Conducteur	1968	2000		1934	V	Arlit	94300415
83	AHMOUD	Somaïr	3026	Maçon			S				

	MOHAMED						er vi c e p s i				
84	AJAH YOUSSOUF	Cominak	62090	Carreleur			L o g i s t i q . É l e c				
85	AKAWAR AZAYA	Cominak	60875	Gardien			S e r v i c e p s i				
86	AKILISSOU								D		
87	ALABE ABOUBA	Cominak		AMT					V	Niamey	
88	ALAIN HILPIOU	Cominak							V		
89	ALANGO HASSAN	Somaïr		AMT					D		964201 27
90	ALASSANE OULOUA	Cominak		Aide chaudronn.			S c e M I/				

							T S				
91 .	ALASSANE SEKOU	Cominak	61193	O/E electro/ meca	1978	1981	Zi /U S- E N	1955	V	Niamey 2	963904 01
92 .	ALASSANE WAKASSO	Somaïr	2721	O/E				48	V	Niamey 2	967764 85
93 .	ALGABIT AEDA	Somaïr	60891	Mécanici en							
94 .	ALGABIT AGALER	Somaïr	40419	Gestion naire					V		
95 .	ALGABIT AOUDI	Cominak							V		
96 .	ALGANIS WOURIZZLAN										
97 .	ALGHARIAL NAJIM	Cominak	61875	Aide magasin ier			Di r. M I/ E N				
98 .	ALGUINA MANI	Cominak	60217								
99 .	ALHADJI ABDOU	Cominak	62580	OP produc.							
10 0.	ALHASSAN CHIKAWAN	Somaïr	1584	OP lixi.							
10 1.	ALHASSANE ABDOULKADE R	Cominak	60671								
10 2.	ALHOU MOUSSA	Cominak	63793	Aide échantill							

				on.							
103.	ALI AL RHISSA	Cominak	60486	Gardien			S e r v i c e P S I				
104.	ALI BAKO	Cominak		AMT A. sécurité				V	Niamey 4	962969 43	
105.	ALI BARMA	Cominak	40	AMT			Zi /u s i n e	V	Niamey	961041 60	
106.	ALI BIRA ISSAKA	Somaïr	40541	Agent méthod.			S e r v i c e P S I				
107.	ALI BISSITALO	Cominak		AMT électricien			Zi /Z u f o n d	V	Niamey 5	968788 19	
108.	ALI BOUA BOUBACAR	Somaïr	60109	Infirmier							
109.	ALI KOREYA KOSSO	Cominak	64142	OP producti on			S c e M I/				

							T S				
11 0.	ALI MAMANE	Cominak		O/E					V	Maradi	
11 1.	ALI MATI	Cominak	63621	Magasin ier			G A A				
11 2.	ALI SANDA	Cominak		B. Feu	14/12/1978	1990		1952	V	Akoka	970296 71
11 3.	ALIDOU SOUMAILA	Somaïr		AMT TS/SP			Zi /h ô pi ta l		V	Niamey 1	
11 4.	ALIEL RHISSA	Somaïr	60436	Gardien							
11 5.	ALIIO ZAKOU	Cominak		AMT					V	Niamey 2	968416 96
11 6.	ALIO IBRAHIM									Tahoua	963530 36
11 7.	ALKA HAMIDOU	Cominak	6	O/E					V	Arlit	
11 8.	ALKASSOUM MAHAMADOU									Illéla	960402 54
11 9.	ALLAZI SOUMAILA								D		
12 0.	ALMOU ABDOULSAMIL									Tchinta	912833 73
12 1.	ALMOU WANDARA	Cominak	62130	OP producti on			S c e M I/				

							T S				
12 2.	ALMOUMOUN E ABDOU SALAM	Cominak	60932	Manœuv re			U s i n e / F S G				
12 3.	ALMOUSTAPH A ABOUSSAMED	Cominak	60661	Serveur							
12 4.	ALMOUSTAPH A ASSAK	Cominak	63822	Aide OP fabr.			U s i n e / F E				
12 5.	ALTINE GARBA	Cominak	62143	Manœuv re			S c e M / T S		V		
12 6.	ALTININE SOUMANA	Cominak	40	AMT mécanic ien			Zi / A G/ M	59	V	Dosso	969826 22
12 7.	ALWALI BARKA	Cominak	61865	Manœuv re			S c e M				

							I/ E N Y				
12 8.	AMADOU ALZOUMA	Cominak							V		
12 9.	AMADOU ANKO	Somaïr	62315	Manœuv re							
13 0.	AMADOU ATTA	Somaïr	40601	AMT/MI/ MA							
13 1.	AMADOU GARBA	Cominak	63392	O/E					V	Niamey 5	961121 35
13 2.	AMADOU HAMANI									Teborat	963530 36
13 3.	AMADOU HASSANE	Somaïr		AMT					V		965525 04
13 4.	AMADOU MAHAMANE	Cominak	60601	Aide boulang er			S e r v i c e P S I				
13 5.	AMADOU MOUSSA	Cominak	40090	AMT B. /étude	1982	2004	Zi /f o n d		V	Niamey 3	969844 16
13 6.	AMADOU NIANDOU	Cominak		O/E			N Y Zi /f o n d		V	Niamey 3	964949 16

13 7.	AMADOU OUSSEINI									Tahoua	967704 86
13 8.	AMADOU SEYDOU	Cominak	64312	O/E OP Prod.			Zi /f o n d	45	V	Niamey	966585 77
13 9.	AMADOU SEYNI	Cominak		O/E OP Prod.			Zi /f o n d		V		
14 0.	AMAGHAR MAHAM	Somaïr	64382	Chauffe ur							
14 1.	AMOU AGHALI	Cominak	64087	Aide mécanic ien			S c e M I/ E N				
14 2.	AMOUKOU AMADOU	Cominak	40600	AMT Porion	1985	1992	Zi /f o n d	45	V	Niamey 2	968933 08
14 3.	AMOULAL SILIMANA	Cominak	62145	Manœuv re			S c e M I/ T S				
14 4.	ANDOUKATE AHMADOU	Cominak	60632	Gardien			S er				

							vi c e P SI				
14 5.	ANGARIBO BAHI	Somaïr	60923	Manœuv re							
14 6.	AOUDE AMADOU	Cominak		O/E					V	Niamey 1	965370 07
14 7.	AOUSSOU IBRAHIM	Cominak	40645	AMT chef poste				1959	V	Niamey	965010 40
14 8.	ARZIKA YOUMA	Cominak	63333	Aide magasin ier			L o g i s t i q · É l e c			Maradi	
14 9.	ASSADECK MOHAMED	Cominak	62305	Echantill onneur				1961		Madaou a	
15 0.	ASSALIM SIDI	Cominak	62452	Manœuv re			U s i n e / F S G				
15 1.	ASSANE IDI BRAH	Cominak	63492	Cuisinier			S e r v i c				

							e P S I				
15 2.	ASSANE SEYBOU YACOUBA	Cominak	64063	O/E S/tech/D ir					V	Niamey 2	968826 97
15 3.	ASSOUMANE ALLASSANE	Cominak	61294	Aide OP fabr.			U s i n e / F S G				
15 4.	ASSOUMANE OUBA	Cominak	63527	Manœuv re			L o g i s t i q u e b u r				
15 5.	ASSOUSOU UBO	Somaïr	63527	Manœuv re							
15 6.	ATTABANE BISKA	Cominak	60111	A/OP extracti on			S c e M / T S A L				
15	ATTARKAS	Cominak	40331	Supervis							

	WARTA			eur							
158.	AWALI BATOURE	Cominak		OP produc.							96053413
159.	AWINIGUINS ALMOCTAR	Cominak	64302	Aide menuisier			L o g i s t i q / m é c a				
160.	AZIZOU NAMASSOUWA	Cominak	63785	AMA							
161.	BADAMASSI MAHAMADOU	Somaïr	61239	A/OP/RJ							
162.	BADIO SEYNI	Cominak	61702	O/E foreur	12/08/1979	1979	Zi / f o n d	1959	V	Niamey 2	96327873
163.	BAHI ANGARIBO	Somaïr	60923								
164.	BAILASS AGA	Somaïr	62144	MI/ST							
165.	BAKANE								D		
166.	BAKO SANDA	Cominak	63634	O/E			Z u / b u r e a		V	G/Roumdji	

							u				
16 7.	BAOURA CHIPKAOU	Cominak	60816	O/E T. fraiseur					V	Niamey 5	961433 24
16 8.	BARDE MAMADOU	Cominak	40	AMT électrici en					V	Zinder	
16 9.	BAREGUI INAGOUNY	Somaïr		Conduct eur	29/06/1978	25/11/19 99			D	Arlit	903101 86
17 0.	BARMO AMADOU	Cominak	63504	Manœuv re							
17 1.	BARRAGE INEZOUA	Somaïr	2004	Conduct eur							
17 2.	BARRY MAMOUDOU	Cominak	64005	O/E électrici en					V	Niamey 3	969973 69
17 3.	BASSI HAMIDOU	Cominak	60992								968824 61
17 4.	BASSIROU ISSA	Cominak	61625							Kantché	963140 28
17 5.	BATOURE ALOU	Cominak	61960	Aide agent entret.							
17 6.	BATOURE GIGO	Cominak	61085	US/FA	14/08/1978	03/10/20 13		1056			
17 7.	BATOURE MARAYE	Cominak	63661	O/E foreur	19/01/1982	31/12/19 90			V	Doutchi	962784 61
17 8.	BAWA ABDOURAHAM	Cominak	62991	Aide magasin					S c		

	ANE			ier			e M I/ E N				
17 9.	BAYE HAMADI	Cominak	60879	Manœuv re							
18 0.	BILAL ABDOU	Somaïr	326	OP usine			S e r v i c e P S I				
18 1.	BILAL ALI	Cominak	60088	Grutier			G A A				
18 2.	BINBOU HAMA	Cominak		O/E OP produc.			Zi /a g r é g a t	V	Arlit	969954 23	
18 3.	BISTA BAZO	Cominak	60005	OP produc.							
18 4.	BODO SOULEY	Cominak	63623	Chauffe ur			Z u/ Zi a t e l i e r	V	Boubou K.	969788 31	
18 5.	BOHARI BELLO	Cominak	80757	Magasin ier				1965	Zinder	904327 00	
18	BOKA	Somaïr	3407	Cuisinier			S				

	ETHEHIMI						er vi c e p s i				
18 7.	BORY ADAM	Cominak	40414	AMT mécanic ien			S c e M I/ E N			Abidjan	
18 8.	BOUBACAR ALIO	Cominak	63726						V		962776 75
18 9.	BOUBACAR CHEFFOU	Cominak	63478	O/E échantill on			Zi /f o n d	1959	V	Gaya	965986 66
19 0.	BOUBACAR LAMINE	Cominak							V		
19 1.	BOUBACAR MOUMOUNI	Cominak		O/E					V		
19 2.	BOUBACAR NOMA	Somaïr							V	Niamey 4	
19 3.	BOUBACAR TINNI	Cominak	62716	O/E chauffeu r			Z u/ Zi at el ie r		V	Niamey 4	970362 54
19 4.	BOUCARI DJIBRILLA	Somaïr	738								

19 5.	BOULA ABDOU	Cominak	62782	Aide mécanic ien			S c e M I/ E N				
19 6.	BOUMBIA MOUSSA	Cominak		O/E magasin ier			Zi /G A A		V	Niamey 5	
19 7.	BOURAHIMA LASSINA KEITA	Cominak	6	O/E électrici en				52	V	Niamey 2	965422 38
19 8.	BOUREIMA ADAMOU	Cominak	614	O/E OP prod.			Zi /f o n d	52	V	Tombo K.	964699 18
19 9.	BOUREIMA HAMIDOU	Cominak	63852	OE Magasin ier	1982	14/08/20 03	Zi /f o n d. Z u	48	V	Niamey	968106 18
20 0.	BOUZOU TORO									Galma	963993 71
20 1.	CARBOCHE MOHAMED	Cominak		OP produc.	08/04/1974	1990		1944	V	Arlit	
20 2.	CHABI KOUNA	Cominak	63694	Aide pompier			A n i m a t i o				

							n				
203.	CHAIBOU SALEY	Cominak	61347	OP production			S c e M I/ T S				
204.	CHAOULANI BILAL	Cominak		O/E manoeuvre			Zi /f o n d		V	Azorori	
205.	DADA DJIBO	Cominak		O/E chauffeur					V	Niamey	96286665
206.	DAN AZOUMI HAMISSOU	Cominak	62944	Aide mécanicien			S c e M I/ E N				
207.	DAN BAKI MAMANE	Cominak	60722	OP produc.							
208.	DAN BANOUFA MOUNGO	Somaïr		B. Feu	28/03/1968	1995		1938	V	Arlit	97045259
209.	DAN BRAH ABDOUA	Cominak	64003	Plombier			L o g i s t i q . É l e				

							c				
21 0.	DAN JIMO IBRAHIM	Cominak	63740	Hôpital	1986		H ô p i t a l	1963		Dakoro	962514 00
21 1.	DAN KARAMA BARA	Somaïr	64050	O/E					V	Téra	962863 37
21 2.	DAN LAREY ADO	Cominak	62772	Manœuv re			S c e M I/ T S				
21 3.	DAN LAREY LABO	Cominak	64190	OP forat.			S c e M I/ T P A				
21 4.	DAN MAIGARI IBRAHIM	Cominak	60953	Gardien			S e r v i c e P S I				
21 5.	DAN MAISSO ISSOUFOU	Cominak	61219	Aide maçon			L o g i s t i q				

							· É l e c				
21 6.	DAN MOUSSA SABIOU	Cominak	40592	Adj. Chef poste			U s i n e f a b. E n r ·				
21 7.	DAN TASSAOUA OUMAROU	Cominak	63945	Aide motorist e			S c e M I/ E N				
21 8.	DAOU MAMANE	Cominak	406	Chef poste US					V		970671 41
21 9.	DAOUDA NOMAO	Cominak	40	AMT			Zi /B ur .f o n d	49	V	Niamey	968980 87
22 0.	DEMBA DIOUF	Cominak	63894	O/E A. soignant	1982	2001	Z u/ Zi	47	V	Niamey 4	965105 76
22 1.	DIAKITE ALASSANE	Somair		AMT				58	V	Niamey 2	969667 00

22 2.	DIEMBEIDOU OUSMANE	Cominak	63583	Manœuv re							
22 3.	DJARI SAHIROU	Cominak	61863	O/E manœu vre			Zi /U S- F A		V	Arlit	
22 4.	DJIBO ABDOULAYE	Cominak	62995	Aide frigorist e			L o g i s t i q . É l e c				
22 5.	DJIBO ADAMOU	Cominak	3048	Artisana t							
22 6.	DJIBO GANDA								V	Malbaza	969802 20
22 7.	DJIBO IBRAHIM									Tahoua	968810 35
22 8.	DJIBRILLA ALMADANI	Somaïr	2788	Mécanici en			S e r v i c e P S I				
22 9.	DJIBRILLA SALIFOU	Cominak	40522						V	Limoge s	
23 0.	DJIBROUN MAMAN	Cominak	40470	Magasin ier			A p p r o v		V		

23 1.	DJIMRAOU TANKARI	Cominak	62996	Manœuvre			· L o g i s t i q · É l e c				
23 2.	DJINGO GARBA	Cominak	61212	Aide agent entret.			S e r v i c e P e r s o n				
23 3.	DOUBOU KAMBOU	Cominak	60	O/E			Z i / f o n d	V	Niamey 5		
23 4.	DOUMA MOUSSA	Somaïr	2108	Conducteur							
23 5.	ECOUR BISKA	Cominak	60064	Aide OP régie			S c e M I/ T S A				

							L				
23 6.	ELHADJI ABDOU	Cominak	6	O/E conducteur			Zi /f o n d		V	Agadez	964931 35
23 7.	ELHADJI AMADOU	Somaïr	0036	Conducteur							
23 8.	ELHADJI AMADOU YAHAYA	Cominak		Chauffeur	12/07/1979	2003		1950	D	Akokan	946185 13
23 9.	ELHADJI MALAM MANZE	Cominak	64381	Chauffeur			L o g i s t i q / M C G				
24 0.	ELHADJI SAGUID	Cominak		AMT					V	Ingall	968907 06
24 1.	ELHADJI SALAM	Somaïr	64225	Foreur							
24 2.	EMARAI EMAGAYA	Somaïr	1153	Soudeur							
24 3.	FALKE BAGAGI	Cominak		O/E mécanicien					V	Niamey 2	
24 4.	FEU GOUMAGE	Cominak		AMT chef gardien			Z u/ Zi A k o		D		

							ut a				
24 5.	FONAKI HAIDARA	Somaïr	63692	Cuisinier							
24 6.	FOURTA ISSOUF	Somaïr	1269	Conducteur							
24 7.	GADO AIOUNA	Cominak	60072	Serveur			S e r v i c e P S I				
24 8.	GAGO ARLISSOU	Cominak	60112	Aide OP fabr.			U s i n e / F E				
24 9.	GAMATIE YOUSOUF	Cominak	60153	Aide fabricati on							
25 0.	GAMBO DJIBROUNE	Cominak							V		
25 1.	GARBA ABDOU	Cominak	60242	O/E chauffeu r	16/06/1976	30/06/20 04	ZI /Z u/ At el ie r		V	Niamey 4	966611 89
25 2.	GARBA BAWA	Somaïr	10517	AMT			Zi		V	Gaya	969906 07
25	GARBA	Cominak	60480	O/E			Zi		V	Niamey	960533

	HAMIDOU			mécanicien			/a te li er			3	85
25 4.	GARBA IBRAHIM	Cominak		O/E			Zi		V	Zinder	215100 46
25 5.	GARBA KANDO			AMT GAA					D		
25 6.	GARBA OUMAROU	Cominak		O/E OP Prod.			Zi /u si n e		V	Niamey 5	
25 7.	GAZIBO AMADOU	Cominak	60	O/E			Zi /Z u a gr é g at	59	V	Sorey	
25 8.	GREMA MOUTARI	Somaïr	3172	Conducteur							
25 9.	GUICHINA KARIM	Cominak	62993	Goutier			U s i n e / e n t r e t.				
26 0.	HABOU CHAIBOU	Cominak	64336	Aide OP forat.			S c e				

							M I/ T P A				
26 1.	HALA ABOUBACAR									Tahoua	999500 95
26 2.	HALIDOU SOULEYMANE	Somaïr	1443	Bulliste			S e r v i c e P S I				
26 3.	HALIDOU YAYE	Cominak	60	O/E			Z u/ r e s t a u		V	Dosso	
26 4.	HALIMATOU OUSSEINI								D		
26 5.	HAMA HASSOUMI	Cominak		O/E mécanic ien			Zi /A G		V	Niamey 1	
26 6.	HAMA IMOLAN	Somaïr							V		
26 7.	HAMA KADER	Cominak		O/E					V	Ingall	942490 39
26 8.	HAMA KIMBA	Cominak		O/E A.					V	Maradi	
26 9.	HAMADOU BOUREIMA	Cominak		O/E Echant.			Zi /f o n	48	V		968630 17

							d				
27 0.	HAMADOU GOUMBI	Cominak		O/E					V	Niamey	971357 79
27 1.	HAMADOU MOUSSA	Cominak	62628	O/E OP produc.	1980	1992	Zi /U S- F A	1961	V	Kollo	972266 96
27 2.	HAMANI ALZOUMA	Cominak		Électrici en			Zi		V		
27 3.	HAMANI BOUREIMA	Cominak		O/E foreur			Zi /f o n d		V	Niamey 2	
27 4.	HAMANI IDE	Cominak	61714	O/E foreur	1979	1992	Zi /f o n d	50	V	Niamey	970069 19
27 5.	HAMANI MADOUYOU	Cominak	61	O/E peintre			Z u/ Zi /A G		V	Akoka	969831 81
27 6.	HAMID KOUNOUTAN	Cominak	40239	AMT frigorist e					V	Akoka	
27 7.	HAMID MOUSSA ABASS	Cominak	62625	Chef équipe			S é c u r i t é				
27	HAMID	Cominak	62453	Manœuv			U				

	YAGAYAD			re			si ne / F S G				
27 9.	HAMIDAN HOHO	Somaïr	60603	Gardien							
28 0.	HAMIDOU AMADOU	Cominak	60755	O/E chaudro nnier	1987	2003	Zi /f o n d	1950	V	Niamey 2	966982 10
28 1.	HAMIDOU MOUSSA	Somaïr	62196								
28 2.	HAMIDOU SEYDOU	Cominak		O/E électrici en			ZI /Z u a t e l i e r		V	Niamey 3	907837 44
28 3.	HAMISSOU LAWALY	Cominak		O/E OP Prod.					V	Maradi	
28 4.	HAMIT SIDI	Cominak	63600	Aide soudeur			S c e M / E N				
28 5.	HAMMADI HAIDARA	Somaïr	1637	Foreur							
28	HAROUNA									Falhan	969752

	ABDOULAYE										11
28 7.	HAROUNA BIZO	Somaïr	1316	M. chauffeu r							
28 8.	HAROUNA BOUBACAR	Cominak	62317	Gardien			S e r v i c e P S I				
28 9.	HAROUNA GONDA	Cominak		Cité	1975	1990		1937	D	Akoka	929677 34
29 0.	HAROUNA IDI	Cominak	60005	Manœuv re			S e r v i c e P S I				
29 1.	HAROUNA NOMAO	Cominak	63723	Manœuv re							
29 2.	HAROUNA SAIDOU	Cominak	63097	Goutier			U s i n e / e n t r e t.				
29 3.	HAROUNA YAYE	Cominak		O/E OP produc.			Zi /f o n		V	Dosso	

							d				
29 4.	HASSANE ARZAKA	Cominak	63577	O/E manœu vre	01/07/2003	31/12/20 03	Z u/ p i s c i n e	63	V	Niamey 2	
29 5.	HASSANE ISSOUFOU									Guid/ lder	911498 16
29 6.	HASSANE SIDO	Cominak	60878	Employé bureau							
29 7.	HASSANE SOULEY	Cominak	63732	Agent entretie n			S c e M I/ T S A L				
29 8.	HASSOUMI HAROUNA	Cominak	40657	AMT électrici en			S c e M I/ E N				
29 9.	HASSOUMI MASSAOUDOU	Cominak							V		
30 0.	HASSOUMI MOUSSA	Somaïr		Soudeur	1980	1987		1949	V	Arlit	
30 1.	HAWANI AMADOU	Cominak	31991								960626 33
30 2.	HAYA YACOUBA	Cominak	61276	Boy cuisinier			S er				

							vi c e P SI				
30 3.	HEDE SIDI	Cominak	60422	Aide cuisinier							
30 4.	HEKELOU MOHAMED	Cominak	61028	Aide échantillon.	1978	1991	ZI /f o n d	58		Abalak	
30 5.	HIMA ALI SAMBA										
30 6.	HOUDOU TAOU	Somaïr	60111								
30 7.	IBRAH AMOUMOUN	Somaïr	248	Boy cuisinier							
30 8.	IBRAHIM ADAMOU	Somaïr	2412	Mécanicien			S e r v i c e P SI				
30 9.	IBRAHIM AGALI	Somaïr	63928	Conducteur							
31 0.	IBRAHIM ALIO	Cominak	60712	OP régie			S c e M I/ T S A				

							L				
31 1.	IBRAHIM ALIO	Cominak	60172	Mine							963530 36
31 2.	IBRAHIM AWAYA	Somaïr	63932	Conducteur							
31 3.	IBRAHIM AWAYAKA	Somaïr	2209	Conducteur							
31 4.	IBRAHIM BOUBE	Cominak	63992	O/E T. fraiseur					V	Akokan	
31 5.	IBRAHIM BOUBOU	Cominak	63992	Tourneur			L o g i s t i q / m é c a				
31 6.	IBRAHIM DJIBO	Somaïr	3094								968810 35
31 7.	IBRAHIM HASSANE	Cominak	62804	O/E échantillon			Zi		V		967385 16
31 8.	IBRAHIM MAMANE	Cominak		O/E électricien					V	Niamey	969887 56
31 9.	IBRAHIM MOHA	Somaïr							V	Ingall	
32 0.	IBRAHIM SALLAH	Cominak	60762	Carrossier			L o g i s t i q				

							/				
							M				
							C				
							G				
32 1.	IBRAHIM SOUNNA	Cominak	60657	O/E compta ble					V	Maradi	
32 2.	IBRAHIM TOUSMANE	Cominak	64201	O/E chaudro nnier					V	Téra	967198 92
32 3.	ICHA KARIMOU									Tahoua	973840 92
32 4.	ICHAM FOUKA	Somaïr		O/E					V	Niamey 2	968830 38
32 5.	IDANI AGATA	Somaïr	61103	Aide mécanic ien							
32 6.	IDAWA AHMED	Cominak	63639	Gardien			S				
							e				
							r				
							v				
							i				
							c				
							e				
							P				
							S				
							I				
32 7.	IDER AGHALI	Cominak	61907	Aide serrurier			L				
							o				
							g				
							i				
							st				
							iq				
							.				
							É				
							e				
							c				
32 8.	IDI BACHIR	Cominak		O/E GAA					V	Bénin	

329.	IDI DAN SARAKI	Somaïr		O/E			Zi		V	Arlit	91401110
330.	IDI MALAM ISSOUFOU	Cominak	63194	OP production			S c e M I/ T S				
331.	IDI MOUMOUNI	Cominak							V		
332.	IDI WADJO	Cominak	61853	Aide agent entr.							
333.	IDRISSA BIOGO	Cominak		O/E					V	Torodi	
334.	IDRISSA HAMIDOU	Cominak							V		
335.	IGLISSAN ILLINSAR	Somaïr	61240	Manœuvre							
336.	ILIASOU KAMEY	Cominak	63915	Chauffeur			L o g i s t i q / M C G				
337.	ILLA ZIZA	Cominak	64277	Transport							98010371
338.	ILLIASSOU ANGO	Cominak	60613	Boy hôtel			S e r v i c				

							e P S I				
33 9.	ILLILA AHAGAR	Cominak	60342	Manœuv re			S e r v i c e P S I				
34 0.	ILLIYASSOU MOUSSA									Tahoua	965841 35
34 1.	IMAGAYE IBRAHIM	Cominak	60045	Gardien			S e r v i c e P S I				
34 2.	INCHIBANE MOCTAR	Somair	2162	Cuisinier							
34 3.	INNA ABARCHI	Cominak					S c e M I/ E N				
34 4.	INOUSSA HAROUNA	Cominak	62004	Manœuv re			U s i n e / F S				

							G				
34 5.	INSA BADARA	Cominak	63622	Infirmier			D				
34 6.	IRO MAHAMANE SANI	Cominak	61496	Aide mécanic ien			S c e M I/ E N				
34 7.	ISSA ASSOUMANE	Cominak	60894	Agent entretie n			S c e M I/ E N				
34 8.	ISSA GARBA	Somaïr		AMT					V	Niamey 3	968900 52
34 9.	ISSA GARBA	Somaïr		AMT					V	Niamey 3	968905 18
35 0.	ISSA MAHAMADOU			AMT mécanic ien					D		
35 1.	ISSA MALAM OUMAROU	Cominak	63579	Manœuv re			G A A				
35 2.	ISSA MAMANE	Cominak	62037	Magasin ier			L o g i s t i q / m é				

							c a				
35 3.	ISSA NOUHOU	Cominak	62959	Manœuv re			U s i n e / F S G				
35 4.	ISSA SAADOU	Somaïr	2837	O/E conduct eur	11/07/1980	25/11/19 99	Zi /c ar ri è r e		V		
35 5.	ISSA SALHA	Cominak		Chauffe ur	08/02/1980	30/11/19 98		1958	V	Akokan	944403 90
35 6.	ISSAKA AMADOU	Cominak	61909	O/E A. élect.			Zi /A G		V	Loga	
35 7.	ISSAKA BADJO	Cominak	61437	O/E conduct eur			Zi /u s i n e		V	Niamey 4	
35 8.	ISSAKA BOUCHE	Cominak		O/E					V	Akokan	
35 9.	ISSAKA OUMAROU	Cominak	64299	Aide magasin ier			S e r v i c e P S I				

36 0.	ISSIAKA ABDOU	Cominak							V		
36 1.	ISSOUFOU ABDOURAHMA NE									Abalak	944463 46
36 2.	ISSOUFOU ADAMOU			AMT GAA					D		
36 3.	ISSOUFOU BOUREIMA			AMT électrici en					D		
36 4.	ISSOUFOU DAGRA	Somaïr	2270	Dessinat eur							
36 5.	ISSOUFOU HIMA	Cominak	62631	Chef secteur				U s i n e / F E			
36 6.	ISSOUFOU MAMANE	Cominak	64269	Chaudro /soudeur				L o g i s t i q / m é c a			
36 7.	ISSOUFOU SAMI									Madaou a	970772 39
36 8.	ISSOUFOU SEYDOU			OMR chaud					D		
36 9.	ISSOUFOU SEYDOU	Cominak	64348	Dessinat eur				L o			

							g i s t i q u e b u r				
37 0.	ISSOUFOU ZODI	Cominak	60246	O/E dessinat eur					V	Niamey	938392 27
37 1.	JACOB JONATHAN	Cominak	60946						V	Gothèy e	942421 26
37 2.	JEAN MADIDI	Cominak							V	Tahoua	
37 3.	JOULIA MICHEL MOUSSA	Cominak	40	AMT chef superv					V	Niamey	969666 55
37 4.	JULES VALENTIN ZONGO	Cominak							V		964411 17
37 5.	K. ILLATOUFAT	Somair	1336	Conduct eur							
37 6.	KADRI HAMANI	Cominak	61	O/E aide OP prod.			Zi /f o n d		V	Tombo K.	964699 18
37 7.	KADRI IDRISSA	Cominak	64039	Échantill onneur							
37 8.	KALLA ABDOU	Cominak		O/E					V	Arlit	968933 08
37 9.	KALLA ILLA	Cominak	61532	Aide OP fabr.			U s i n				

							e / F E				
380.	KALLAM ALI	Cominak	40407	AMT mécanicien			Servic e P SI		D		
381.	KALLEY GABEY	Cominak	62464	Aide OP fabr.			U sine / F C				
382.	KANDAM ADAMOU	Cominak	62722	Aide mécanicien			U sine / e n t r e t.				
383.	KANE ATECFOK	Somaïr	1336	Conducteur							
384.	KARIMOU ICHA	Cominak	63439								97284092
385.	KARIMOU ZIRBINE	Cominak	60581	O/E OP Prod.	17/09/1977	30/06/2008			V	Niamey	96997236
386.	KIMBA ALASSAN	Somaïr	1227	O/E					V	Niamey 2	96057886

38 7.	KONDO ALHASSANE	Somaïr	2422	Artisana t							
38 8.	KONKA HAMADI	Cominak	60603	Gardien			S e r v i c e P S I				
38 9.	KOUNOUTAN HAMIT	Cominak	40235	AMT frigorist e			L o g i s t i q · É l e c			Agadez	
39 0.	KOWAWA AMOUMOUN	Somaïr	73	Artisan							
39 1.	LABARANE HABIBOU	Cominak	40609	Chaudro /soudeur			L o g i s t i q / m é c a				
39 2.	LAMINE COULIBALY SAIDOU	Cominak	64331	Motorist e			S c e M I/				

							EN				
39 3.	LAOUAL HABOU	Somair	63864	US/FA							
39 4.	LAOUALI ABDOU	Cominak	61531	Agent entretien			S c e M I/ T S A L				
39 5.	LAOUALI ADAMOU	Cominak	60788	Dessinat eur							
39 6.	LAOUALI BRAH	Cominak	64283	O/E OP produc.			Zi /f o n d	V	Niamey 2	962600 26	
39 7.	LAOUALI IBRAH	Cominak		O/E				V		960674 06	
39 8.	LAOUALI IBRAHIM	Cominak	64093	Chauffe ur							
39 9.	LAURENT D'ALMEDA	Cominak		O/E mécanic ien				V	Parakou		
40 0.	LAWALI HAMISSOU	Cominak	64102	OP usine			S c e M I/ T S		Niamey 4	969753 86	
40	LECKO ABDOU	Cominak	61514					V	Arlit		

40 2.	LOUMOUCOU DJIBRILA	Cominak	61522	O/E A.OP US/FA			Zi /u si ne		V	Agadez	
40 3.	LOUMOUCOU DJIBRILLA	Cominak	61522	Aide OP fabr.			U si ne / F E				
40 4.	MADOUCOU SALIFOU	Cominak	60906	Menuisi er			L o g i s t i q . É l e c				
40 5.	MAHABOUCOU								D		
40 6.	MAHAMADOU	Somaïr							V		
40 7.	MAHAMADOU ALZOUMA	Cominak	40				Zi /A G/ fo nd		V	Agadez	965918 42
40 8.	MAHAMADOU AZAHI	Cominak	63890	Chauffe ur			L o g i			Tahoua	968764 46

							st iq / M C G				
40 9.	MAHAMADOU BOUBACAR	Somaïr	64058	Conducteur							
41 0.	MAHAMADOU BOULALI									Taza afala	968297 42
41 1.	MAHAMADOU DANDA	Cominak	64341	Transport						Tahoua	964032 99
41 2.	MAHAMADOU GOUROUZA	Cominak	61025	O/E laborant in	04/02/1978	2005		51	V	Niamey	960393 37
41 3.	MAHAMADOU ISSOUFOU	Somaïr							V		
41 4.	MAHAMADOU MAGAGI	Cominak							V	Niamey	
41 5.	MAHAMADOU MOUTARI	Cominak	63860	OP producti on			S c e M / T S				
41 6.	MAHAMADOU OUMAROU	Cominak	64342	Mine							968135 09
41 7.	MAHAMAN ALI	Cominak	3411	O/E cuisinier			Zi / c a r r i è r e		V		

418.	MAHAMAN ISSA	Cominak		Topogra phe	01/06/1975	1990		1946	V	Arlit	
419.	MAHAMAN N'GOUDOU	Cominak		O/E chauffeu r					V		969045 88
420.	MAHAMANE BAHAGO	Cominak	63870	Boy cuisinier			S er vi c e P SI				
421.	MAHAMANE CHAOUAYE	Cominak	61899	Gardien			S er vi c e P SI				
422.	MAHAMANE GOUNGAY	Cominak	63927	O/E Esp.					V	Arlit	
423.	MAHAMANE HANJAR	Cominak		Caoutch outer	28/09/1979	30/06/20 09		1951	V	Akokan	949970 57
424.	MAHAMANE IBRAHIM	Cominak	60212	Aide boulang er			S er vi c e P SI				
425.	MAHAMANE ISSA	Cominak	60081	Reprogr aphe			L o g i s t i q				

							u e b ur				
42 6.	MAHAMANE MAMANE	Cominak	63210	Aide échantill on.							
42 7.	MAHAMANE MAMANE	Cominak	61242	Chef Eq/gardi ens			S er vi c e P S I				
42 8.	MAHAMDOU CHIPKAOU	Cominak		O/E échantill on			Zi /f o n d		D		
42 9.	MAIDABA MOHAMED	Cominak	63381	Gardien			S er vi c e P S I				
43 0.	MAIDAGI MAMANE	Cominak	40674	AMT US/FA	1989	1993	Zi - U S/ F A	1966	V	Niamey 5	968870 70
43 1.	MAIGOCHI MATY	Cominak	60051	Chaud soudure							
43	MAKAOU ISSA	Cominak	61600	Aide OP			U				

				fabr.				s i n e / F E				
43 3.	MALIKI MOHAMED ALFAROUK	Cominak	64332	Mine								965907 17
43 4.	MALLAM SOULEY TIDJANI	Somaïr	7054	DGS nomencl at.								
43 5.	MAMA MAOUDE									D		
43 6.	MAMADOU SIDDO	Cominak	60842	O/E OP Prod. Fon	21/11/1997	02/02/20 02	Zi / f o n d	59	V	Niamey 2	970676 14	
43 7.	MAMAN GALASSAN									Abalak	989007 14	
43 8.	MAMAN SANI DJIBRIL	Cominak	64465	OP produc.	2000	27/12/20 07	Zi / f o n d	1980		Akokan	912262 22	
43 9.	MAMANE ABARA	Cominak		O/E électrici en			Z u/ Zi		V	Akokan	968880 27	
44 0.	MAMANE ABDOULAYE	Somaïr	09948	Tech. Surface	1976	2002			V	Niamey	971376 20	
44 1.	MAMANE AMADOU	Cominak	63439	Manœuv re			S c e M					

							I/ T S A L				
44 2.	MAMANE BOUKARI	Cominak		O/E OP produc.			Zi /f o n d		V	Akoka	
44 3.	MAMANE L. HAMZA	Somaïr							V	Arlit	965688 66
44 4.	MAMANE LAOUALI	Cominak	61947	Aide mécanic ien			L o g i s t i q / M C G				
44 5.	MAMANE RABIOU	Cominak	61256	O/E OP Prod.			Zi /f o n d		V	Niamey 4	966699 78
44 6.	MAMANE ZAKARI	Somaïr		O/E cuicnier			Z u			Niamey 4	969328 41
44 7.	MAMANI MAMANE	Cominak		AMT électrici en			Zi /Z u		V	Ny- Tahoua	
44 8.	MAMOUDOU DAOUDA	Somaïr	606						V		
44 9.	MAMOUDOU DOULA	Somaïr							V	Torodi	969068 19

45 0.	MAMOUDOU IDRISSA MAIGA	Cominak	61874	O/E A.mécan o			Zi /f o n d	1952	V	Niamey 3	969752 50
45 1.	MAMOUDOU SEYNI	Cominak	61488						V	Hamdal ay	
45 2.	MAMOUDOU SOUMAILA	Cominak	20	PS médecin chef			Z u/ A k o u t a		V	Niamey	
45 3.	MAROUA YAHAYA	Cominak	60159	OP produc.							
45 4.	MAROUANE ATTAKA	Cominak	60215	Gardien			S e r v i c e P S I				
45 5.	MASSAOUDOU ABDOULAYE	Cominak		O/E			Zi		V	Niamey	939385 88
45 6.	MATI WAGE	Cominak	63675	Gardien			S e r v i c e P S I				
45 7.	MATO OUSMANE	Cominak	63437	Aide labo			U s i n				

							e / C F				
45 8.	MAZADOU JKA				18/08/1989						967123 55
45 9.	Mme ADAMOU HAMSATOU	Cominak		AMT- T.S/SP			Z u/ m a t e r n i t é		V	Niamey 4	965987 23
46 0.	Mme ADDOU OUMOU	Cominak		AMT - S/Dir			N y/ B u r .		V	Niamey 4	
46 1.	Mme DIZE MAMATA	Cominak	62511	O/E Magasin			Z u		V	Niamey 3	910015 05
46 2.	Mme DJIBRIL FATOUMA										
46 3.	Mme HAMA AMADOU MARIE	Cominak							V		
46 4.	Mme MARIAMA ABDRAMANE	Cominak	64424	O/E Infirmière	1988	2005	Z u/ m a t e r n i t é	1947	V	Niamey 4	969916 17
46 5.	Mme OUSMANE MARIE HAOUA	Cominak	48580	AMT bureau	1984	1999	Ni a m	67	V	Niamey	217643 14

							e y D G				
46 6.	Mme ROGER FASSOUMA KALLA	Cominak	62658	Employé bureau			S e r v i c e P e r s o n				
46 7.	Mme TRAORE HASSANATOU	Cominak		O/E Infirmière			Z u/ m a t e r n i t é		V	Niamey 5	
46 8.	Mme ZEINABOU DIALLO	Cominak		O/E Infirmière			Z u/ m a t e r n i t é		V	Niamey	960310 28
46 9.	MODI IDE	Somaïr		PS ingénieur			Z i/ c a r r i è r e		V	Niamey 3	961255 65
47	MODI LAWAN	Somaïr	63673	OP							

				produc.							
47 1.	MOHAMED ABARAD	Somaïr		Cité	31/12/1975	11/05/19 87		1937	V	Arlit	937511 63
47 2.	MOHAMED ABDOULAYE	Cominak	63559								
47 3.	MOHAMED AGHALI	Cominak	60662	Chauffe ur			S e r v i c e P S I				
47 4.	MOHAMED AHAMED	Somaïr		Caoutch outer							
47 5.	MOHAMED AKWADO	Somaïr	60578	Mineur							
47 6.	MOHAMED AMAJAG	Somaïr	63549	MI/ST							
47 7.	MOHAMED ATTAYOUB	Cominak		Chef équipe			Zi /Z u G A A		V	Abalak TA	
47 8.	MOHAMED BATOURE	Somaïr	2011	Gardien							
47 9.	MOHAMED GUIDIDE	Cominak	61484								
48 0.	MOHAMED KATE	Somaïr			14/06/1975	30/06/20 09			V	Arlit	983865 43
48 1.	MOHAMED KNONNO	Cominak	60578	OP produc.							
48 2.	MOHAMED MOUSSA	Somaïr	3064	Manœuv re							

48 3.	MOHAMED TOUMBA	Somaïr	63615	Caoutch outer							
48 4.	MOUDOUR BAZO	Cominak	62368	Gardien			S e r v i c e P S I				
48 5.	MOUGROUF RHAIARA	Somaïr	64023	OP produc.							
48 6.	MOULAYE IBRAHIM	Cominak	63691	Mécanici en engin			S c e M I/ E N				
48 7.	MOUMOUNI KARIMOU	Cominak	63169	O/E EN.VS					V		
48 8.	MOUMOUNI MOUSSA	Cominak	61731	Aide OP rembl.			S c e M I/ T P A				
48 9.	MOUNKAILA BOUREIMA	Cominak	61586	Employé bureau			U s i n e / F S				

							G				
49 0.	MOUNKAILA DJIBO	Cominak	63447	Manœuv re			L o g i s t i q u e b u r				
49 1.	MOUNKAILA ISLAM	Cominak	61180	OHQ US/FA	24/04/1979	30/11/19 99	Zi /u s i n e	52	V	Niamey 5	961121 35
49 2.	MOUNKAILA MOUMOUNI	Cominak	62013	O/E chauffeu r					V	Diambal a	964772 10
49 3.	MOUSSA	Cominak	63246						V	Tanout	
49 4.	MOUSSA ADOUDJI	Cominak		O/E mécanic ien				64	V	Niamey 3	
49 5.	MOUSSA AHMED	Cominak	63592	Magasin ier							
49 6.	MOUSSA ALFARI	Cominak		Conduct eur			C a r r i è r e		V		
49 7.	MOUSSA ALMOCTAR	Cominak	60669	Boy hôtel							
49 8.	MOUSSA BA	Cominak		O/E chef gardien					V	Akokan	

49 9.	MOUSSA GUIAZO	Cominak	63246	Aide mécanic ien			L o g i s t i q / M C G				
50 0.	MOUSSA HASSAN	Somaïr		Soudeur	1975	12/03/19 87		1950	V		906728 41
50 1.	MOUSSA HASSOUMI	Cominak	60813	Magasin ier			G A A				
50 2.	MOUSSA IDI	Cominak	60820	OP produc.							
50 3.	MOUSSA ILLIASSOU	Cominak	63500	Électrici en							965841 35
50 4.	MOUSSA ISSAKA	Cominak	6	O/E			Zi		V	Niamey 2	965800 62
50 5.	MOUSSA KIMBA	Cominak		Chauffe ur	01/10/1978	30/06/20 06		1948	V	Akokan	962727 49
50 6.	MOUSSA MAGAGI	Somaïr	60167	Gestion naire							
50 7.	MOUSSA MANOMI	Cominak	61439	OP mine			M I/ P r o j e t o r g.				
50 8.	MOUSSA SEYDOU	Cominak	40537	AMT Porion			Zi /a g r é	50	V	Niamey 5	965229 10

							g at				
50 9.	MOUSSA SEYNI	Cominak		Cuisinier	05/05/1975	1990		1938	V	Akokan	974696 09
51 0.	MOUSSA YAHAYA	Cominak									
51 1.	MOUSSA YAYE	Cominak	61205	O/E A. méca.			Zi /u si n e		V	Niamey 3	
51 2.	MOUSSS ISLAMAN	Cominak	60025	Gardien			S e r v i c e P S I				
51 3.	NAGAOU ADAMO	Cominak	62677	Aide OP fabr.			U s i n e / F S G				
51 4.	NAMATA MAHAMADOU	Cominak	63594	Gestion naire	1981	2000	Zi /J	1956		Arlit	985563 19
51 5.	NASSIROU AGADAL	Cominak	63792								903723 93
51 6.	NASSIROU AMAJAK	Cominak	63534	Manœuv re			U s i n e / /				

							F S G				
51 7.	NOMA IBRAHIM	Cominak	63021	OP radio			S é c u r i t é		V	Niamey 5	960292 34
51 8.	OUERALASSA N AKUTEN	Cominak	63562	Manœuvre			S c e M I/ T S				
51 9.	OUMA MOHAMED	Somaïr	2207	Conducteur							
52 0.	OUMAROU BOZARI	Cominak	62301	Manœuvre			U s i n e / F S G				
52 1.	OUMAROU DANDA NANA	Somaïr									
52 2.	OUMAROU HASSANE	Cominak	63701	Soudeur			S c e M I/ T S				

52 3.	OUMAROU MIDJIYAWA	Cominak	61311	Manœuvre			U s i n e / C F			Zinder	
52 4.	OUMAROU MOUSSA	Cominak	60435	O/E			Z u/ i n t e n d a n c e		V	Azorori	947061 20
52 5.	OUMAROU NAROUA	Cominak	63697	O/E aide mécanic			Z i / f o n d		V	Doutchi	962863 37
52 6.	OUMAROU SOUMANA	Somaïr							V		971213 83
52 7.	OUMAROU SOUMANA	Cominak							V		971213 83
52 8.	OUMBOULOUL OU YIZIKAD	Cominak	60852	Manœuvre			U s i n e / F S G				
52	OUMMA	Cominak	2807	Billiste							

	MOHAMED										
53 0.	OUSMANE ABOUBACAR	Somaïr	1679	Mécanici en							
53 1.	OUSMANE AHMED	Cominak	63983	Boy cuisinier			S e r v i c e P S I				
53 2.	OUSMANE ALHADJI	Cominak	63585	Cuisinier			S e r v i c e P S I				
53 3.	OUSMANE GARBA	Cominak		Niveleur	1977	1992		1939	V	Akoka n	920979 88
53 4.	OUSMANE ISSA	Cominak	40622	AMT mécanic ien	1986	2001	Zi /f o n d		V	Niamey 3	965424 58
53 5.	OUSMANE MAMANE	Somaïr	2974	Mécanici en							
53 6.	OUSMANE MATO	Cominak	63435	O/E A. labo			Zi /u s i n e		V	Zinder	
53 7.	OUSMANE OUMAROU	Cominak		O/E chauffeu r					V	Doutchi	932467 27
53	OUSMANE	Somaïr	2978	Usine							

	SADI			Samira							
539.	OUSSEINI AMADOU	Cominak	68089								96770486
540.	OUSSEINI AMADOU IDRISSE	Cominak	63876	O/E conducteur			Zi / f o n d / a g r e g		V	Akokan	96225840
541.	OUSSEINI AZZA	Cominak	63446	Manœuvre							
542.	OUSSEINI DJIBO	Somaïr	229	Chauffeur			S e r v i c e P S I				
543.	OUSSEINI HAMMA	Cominak	61144	O/E OP produc.			Zi / U S / F A		V		
544.	OUSSEINI ISSOUFOU	Cominak	61888	Manœuvre			S c e M I / E N				
545.	OUSSEINI SALIFOU	Somaïr	63323	Boy cuisinier							

54 6.	RABE ALLAO	Cominak		OP extracti on	03/01/1981	1991		1959	V	Akoka	961205 72
54 7.	RABI ACHIBIGBAG	Cominak	60602	Gardien			S e r v i c e P S I				
54 8.	RABIDINE LITININE	Cominak	64098	Agent entretie n			S c e M I/ T P A				
54 9.	RABIDINE MOUGAFOUR	Cominak	64008	Gardien			S e r v i c e P S I				
55 0.	RABO DAN LAREY	Cominak		Foreur	1984	1990		1950	V	Akoka	963674 39
55 1.	RAMOU SAMA	Somair		AMT				56	V	Ingall	
55 2.	RHAMED MOUSSA MOHAMED	Cominak	60490	Vendeur			S e r v i c e P				

							SI				
55 3.	RHISSA IBOUNE	Cominak	60067	Gardien			S e r v i c e P S I				
55 4.	RHISSA SIDI MOHAMED	Cominak	63243	Manœuv re			S e r v i c e P e r s o n				
55 5.	RIADE HAMED	Somaïr	62453								
55 6.	ROUWANA DAN BARA	Cominak	64034	O/E électrici en	23/10/1983	21/04/19 98	Zi /A G		V	Niamey 4	943319 16
55 7.	SAADOU AMADOU	Cominak		OP produc.			A g r é g a t s		V		
55 8.	SABIOU SANI			OP produc.	1978	1990		1955	V	Arlit	975427 83
55 9.	SAHABI DJADI	Cominak	63693				Zi /A G		V	Niamey 2	
56	SAHIROU	Somaïr	13951	Secrétaire							969716

	GARBA			re							69
56 1.	SALAOU MOUNKAILA	Cominak	61475	Aide agent entret.			S c e M / T S A L				
56 2.	SALAOU SALIFOU	Cominak	62757	Mécanici en			L o g i s t i q / M C G				
56 3.	SALEY ADAMOU	Somaïr	816	Carrière							
56 4.	SALEY ADO	Cominak	61236	Manœuv re			L o g i s t i q / m é c a				
56 5.	SALEY GOUROUZA	Cominak	40593	Resp. Sce G.							
56 6.	SALEY IBRAHIM	Cominak	61736	O/E A. labo			Zi /u		V	Bénin	

							si n e				
56 7.	SALIFOU ADIOUFOU	Somaïr		Chef équipe foreu	06/04/1968	1999		1943	V		
56 8.	SALIFOU DJIBRILLA DOUDOU	Cominak	40522	Aide électrici en			L o g i s t i q u e b u r			Limoge s	
56 9.	SALIFOU MAHAMIDOU F.	Cominak	63847	Mine							970975 47
57 0.	SALIFOU MOUSSA GAGERE	Cominak	63762	US/FA							969924 91
57 1.	SALIFOU NABIRNI	Cominak	61333	Manœuv re							
57 2.	SALISSOU OUWAL	Somaïr	2206	Lixiviati on							
57 3.	SAMA MOUSSA	Cominak	61529	Aide OP fabr.			U s i n e / F E				
57 4.	SAMAKE ADAMOU	Somaïr							V	Dosso	963710 30
57	SAMBO	Cominak	61423	O/E							900767

	AMADOU										11
57 6.	SANDA ABOUBACAR	Somaïr		AMT A. Rdp.			Z u/ Zi		V	Niamey 3	967622 43
57 7.	SANDA ALI	Cominak	61342	OP producti on			S c e M I/ T S				
57 8.	SANDA OUSMANE	Cominak	62672	Usine / FSG			U s i n e / F C				
57 9.	SANDA TOULOU	Somaïr		Conduct eur	26/04/1968	25/11/19 99		1945	D	Arlit	949677 65
58 0.	SANI ADAMOU	Cominak	61987	Aide OP fabr.			U s i n e / F S G			Zinder	
58 1.	SANI GOUMAGE	Cominak							V		
58 2.	SANI IDI	Cominak		O/E chaudro nnier					V	Aguié	968925 36
58 3.	SANI ILLA	Cominak	61326	Gardien			S er				

							vi c e P SI				
58 4.	SANI IRO	Somaïr	61496	SI/EN							
58 5.	SANI KOBO	Cominak	61447	O/E foreur			Zi /f o n d		V	Niamey	
58 6.	SANI MAAZOU	Somaïr		Chef secteur	06/04/1978	25/11/19 99		1957	V	Tessaou a	970085 82
58 7.	SANI MAMANE	Cominak	63657	O/E					V	Kantché	922935 08
58 8.	SANI MAMANE	Cominak	61343	Agent entretie n			S c e M I/ E N				
58 9.	SANI MATO	Cominak	60779							Kantché	962478 31
59 0.	SANOUSI MAMANE RABIOU	Cominak	61256	Employé bureau			M I/ P r o j e t o r g. S e r v i				
59 1.	SARKIN BAY MAMANE	Cominak	60691	Boy hôtel							

							c e P S I				
59 2.	SEDJI BOUBACAR	Somaïr		O/E Elect. Froid			Zi /Z u a t e l i e r	62	V	Arlit	932164 74
59 3.	SEIDOU AMADOU	Cominak	64388	Chaudro nnerie	1987	2000	Z u	1950		Niamey 2	900791 96
59 4.	SEINI MAMOUDOU	Cominak	40	AMT transitai re					V	Niamey 2	
59 5.	SEINI SANDAGOU	Cominak	63334	O/E A.OP			Zi /U S- F A		V	Niamey 5	
59 6.	SEYDI MARABA	Cominak	63942								904337 79
59 7.	SEYDOU BOUBACAR	Cominak							V		
59 8.	SEYDOU DJIBO	Cominak	60035	O/E élect.en gin		1991	Zi /f o n d		V	Niamey 4	934448 71
59 9.	SEYDOU DJINGAREY	Cominak	62086	O/E					V	Niamey	962965 27
60 0.	SEYDOU MARABA									Abalak	904337 79

60 1.	SEYDOU MAYAKI	Cominak		O/E			Zi /u si n e	51	V	Ballayar a	961786 29
60 2.	SEYNI HASSANE	Somaïr	64	O/E			Zi /f o n d/ a g r é g		V	Kollo	
60 3.	SEYNI MAMOUDOU	Cominak	40450	Chef transit						Niamey 2	947062 19
60 4.	SEYNI MOUSSA			AMT supervis ion					D		
60 5.	SIDI AMA AGA PAWETT	Somaïr	304	Gardien							
60 6.	SIDI AMOUZA	Cominak	63831	Aide OP régie			S c e M I/ T S A L				
60 7.	SIDI IMBI	Cominak	60126	O/E	1975	1990	Z u/ Z u	1945	V	Akoka n	962000 02
60	SIDI MAMANE	Cominak		AMT					V	Arlit	

609.	SIDI MOHAMED ATTAHER	Cominak	63444	Manœuvre							
610.	SIDI ROUMOUR GOUPOU	Cominak	61659	Gardien			Ser vi ce P SI				
611.	SILIMANE BAITANE	Cominak	64406	Conducteur			S c e M I/ T P A				
612.	SINA MAMADOU	Somaïr	10505	AMT Gestion.				64	V	Niamey 1	962583 56
613.	SORI BOUBACAR	Cominak	20	PSD/SG					V	Niamey 3	965349 77
614.	SOUGOU SOUKOUA	Cominak	64009	Gardien			S er vi ce P SI				
615.	SOULEY	Cominak	40	AMT Major			Z u/ h ô pi		V		

							ta l				
61 6.	SOULEY BARTHE	Cominak		O/E			Z u/ Zi /G A A		V	NY Konni	968245 46
61 7.	SOULEY ILLIASSOU									Tahoua	969647 21
61 8.	SOULEY SALIFOU IZE	Somaïr	10612	AMT TS/SP			Z u/ h ô p i t a l		V	Niamey 3	903272 44
61 9.	SOULEYMANE ADO	Cominak	61346	Manœuv re			U s i n e / F S G				
62 0.	SOULEYMANE ALTININE									Abalak	
62 1.	SOULEYMANE HAMADOU	Somaïr		O/E			Zi /u s i n e		V	Niamey 3	949412 42
62 2.	SOULEYMANE HAROUNA	Cominak	63112	O/E Soudeur			Zi /A G.	51	V	Niamey 3	962703 89

							fo n d				
62 3.	SOULEYMANE MAHAMADOU									Barmou	903248 06
62 4.	SOULEYMANE OUSMANE									Tahoua	995397 58
62 5.	SOUMAILA ALZOUMA	Cominak	60	O/E			Z u/ ré s e a u		V	Téra	
62 6.	SOUMANA ALZOUMA	Cominak	63638	A/échan tillon	1981	1991		1960	V	Niamey 4	975331 08
62 7.	SOUMANA SEYDOU	Cominak	63865	O/E OP traite	1982	1992	Zi /u si n e	50	V	Niamey 4	
62 8.	TAFA ATAHHER	Somaïr	2413	Foreur							
62 9.	TAHAMAT IBBOUM K.									Tchinta	
63 0.	TAHIROU MAMANE	Cominak	63863	Aide pompier			A n i m a t i o n				
63 1.	TAHIROU SANI	Cominak	61446	Instrum ent			U s i n e				

							/ a u t o				
63 2.	TAMPONE IBRAHIM	Cominak		PS			Ni a m e y D G		V	Ouaga	
63 3.	TANINA TEDIKCHI	Somaïr	1858	Topogra phe							
63 4.	TANKO ANAFI	Cominak	63892	Conduct eur	1982	1990	Zi / A g r é g a t	1955	V	Akokan	964821 79
63 5.	TAWEYE DIORI	Cominak							V		
63 6.	TINNI SEYNI	Cominak	62197	O/E A.OP produc			Zi / u s i n e		D	Niamey 5	968952 42
63 7.	TOUDJANI DOUNGAL	Cominak	61171	Chef secteur			U s i n e / F E			Zinder	
63	TOUHOUDOU	Cominak	64343	Chauffe			L				

	MA ADAMOU			ur			o g i s t i q / M C G				
63 9.	TOUKOU ASSAHABA	Cominak	60557	Aide électrici en			L o g i s t i q u e b u r			Agadez	
64 0.	TOUNAO RABO	Somaïr		O/E				1954	V	Arlit	
64 1.	TRAORE MATO	Cominak	63889	OP bioduc.			S c e M / T S				
64 2.	WADA GADO	Somaïr									
64 3.	WAGLASSAN AKILISS	Somaïr	62017	Boulang er							
64 4.	WAGLASSAN ZODI	Cominak	62505	Manœuv re							
64 5.	WEISILMAN ALHADJI	Somaïr	153	Cariste							
64	YACOUBA	Cominak	63547	Manœuv			S				

	BOHARI			re			c e M I/ T S				
64 7.	YACOUBA HASSANE NEINO	Cominak	64383	O/E chauffeu r			Zi /Z u/ A G		V	Niamey 2	962688 93
64 8.	YACOUBA MOUMOUNI	Cominak	63855	O/E Echant.			Zi /f o n d	56	V	Hamdal ay	
64 9.	YACOUBOU YOUSSOUF	Cominak	62494	Aide électrici en			S c e M I/ E N				
65 0.	YAHAYA ADAMO	Cominak	60195	Mécanici en engin							
65 1.	YAHAYA ALASSANE	Cominak		OP produc.	1976	1990		1958	V	Akokan	961204 84
65 2.	YAHAYA MIJIYAWA	Cominak	60695	Échantill onneur				1958		Maradi	970460 84
65 3.	YAOUNDO SOUMANA	Cominak	40676	AMT M. Hôtel	20/07/1990	08/03/19 93	Z u/ R e s t a		V	Niamey 2	968825 06

							u				
65 4.	YOUNOUSSA SAIDOU	Cominak	62212	Chauffeur			Z u/ Zi at el ie r		V	Niamey	947451 94
65 5.	ZABEIROU ABDOULAYE	Somaïr	10531								
65 6.	ZABEIROU OUMAROU	Cominak	40575	AMT Elect.			Zi - Z u/ fo nd	51	V	Niamey	968416 96
65 7.	ZADA BISSALA	Cominak	61754	Aide échantillon.							
65 8.	ZADA YACOUBA	Cominak	63421	OP régie			S c e M I/ T S A L				
65 9.	ZAKARI MAMANE	Somaïr		O/E cuisinier					V	Niamey 4	
66 0.	ZAKARI MOUSSA										
66 1.	ZAKARI TOUKOU			AMT électrici					D		

				en							
66 2.	ZAKARIA KALLE		64163	O/E mécanic ien					D		
66 3.	ZAKOU HAROUNA	Cominak		O/E T. fraiseur			Zi /A G		V	Ouallam	
66 4.	ZAKOU ISSOUFOU									Madaou a	965574 47
66 5.	ZAKOU SOULEY	Somaïr	570								968810 56
66 6.	ZAROUMEY BOUBACAR	Somaïr		O/E foreur					V	Niamey	963524 24
66 7.	ZEILANI AKKO	Cominak	63545	O/E planton			Zi /u si n e		V	Akokan	
66 8.	ZEINE OUSMANE ABDOU	Cominak	63973	US/vest e							